

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 1^{er} octobre 2015

Présidence

Madame Catherine CARP, Présidente

Ouverture

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Mesdames et Messieurs les téléspectatrices et téléspectateurs,
Cher public,

Il est 20 heures, nous débutons notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Je prie notre secrétaire Mme Christine MORLEO de procéder à l'appel.

1. APPEL

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF et M. le Municipal Jean-Claude RUCHET se sont excusés pour cette séance.

Membres excusés :

Mmes et MM. les Conseillers : Catherine CHEVALLEY, Anne-Louise GILLIÉRON, Claude-Anne JAQUIER, Nicolas DURUSSEL, Laurent GABELLA, David GRANDJEAN, Philippe GUIGNARD, Nunzio INDULSI, Olivier KERNEN, Sylvain PITTET, Giancarlo VALCESCHINI, Christian WEILER et Alain WILLOMMET.

Membres absents :

Mme et MM. les Conseillers : Arta PAPAZI, Raphaël FRANZI et Philipp MÜLLER.

Membres présents	83
Membres excusés	13
Membres absents	3
Effectif actuel	99

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

**2. APPROBATION DE
L'ORDRE DU JOUR**

La discussion est ouverte sur l'ordre du jour de cette séance.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'ordre du jour de cette séance est approuvé à l'unanimité.

3. APPROBATION DU
PV DU 3 SEPTEMBRE
2015

Vote

Tel que présenté, le procès-verbal du 3 septembre 2015 n'appelle aucun commentaire.

Il est **approuvé** à l'unanimité avec remerciements à nos secrétaires.

4. DÉMISSION

En date du 9 septembre dernier, j'ai reçu le courrier suivant :

Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs les Municipaux, Chers collègues,

Je suis au regret de vous présenter ma démission du Conseil communal de la Ville d'Yverdon-les-Bains, en date du 9 septembre 2015, en raison de mon déménagement.

Après avoir siégé plus de 9 ans au sein de notre Conseil, je me vois dans l'obligation de renoncer à mon engagement politique. Je tiens à vous remercier chers collègues conseillères (ers) pour les bons moments passés au sein du Conseil, nos échanges variés et votre amitié.

J'adresse toute ma reconnaissance aux électeurs qui m'ont fait confiance.

Je félicite la nouvelle Municipalité pour son engagement et développement pour le futur de la Ville en qualité de vie, urbanisme, sportive et culturelle. Je quitte ce Conseil en ayant la certitude que vous allez mettre en œuvre afin que cette ville puisse évoluer dans l'échange, le plaisir et le bon sens.

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé Mme Anilda DEWARRAT.

Mme Anilda DEWARRAT est entrée à ce Conseil le 5 mars 2009 dans le groupe Solidarité et Ecologie, groupe politique qu'elle a quitté le 25 mars 2010. Elle a ensuite siégé en indépendante jusqu'au 30 juin 2011. Elle a rejoint les rangs du parti libéral radical aux dernières élections communales et a siégé depuis le 1^{er} juillet 2011 jusqu'à ce jour pour sa nouvelle famille politique.

Au nom du Conseil communal, je remercie sincèrement Mme Anilda DEWARRAT pour son engagement au sein de notre Conseil et de ses diverses commissions. Je lui souhaite mes meilleurs vœux pour son avenir dans sa nouvelle commune.

5. ASSERMENTATION

La démission de Mme Anilda DEWARRAT et celle de M. Loïc WILLOMMET, annoncée lors de notre séance précédente, laissent le Conseil communal avec 2 sièges vacants.

Mme Dominique PILLOUD, première des viennent-ensuite de la liste du PLR, née en 1955, domiciliée à la rue de la Villette 19 à Yverdon-les-Bains a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de Mme Anilda DEWARRAT. Cependant, pour des raisons de santé, elle ne pourra pas être des nôtres ce soir. Elle ne sera donc assermentée qu'à une date ultérieure. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

M. Eric BAUDIN, premier des viennent-ensuite de la 5^e liste complémentaire UDC, né en 1961, domicilié à la rue des Prés-du-Lac 45 à Yverdon-les-Bains a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de M. Loïc WILLOMMET.

Je prie M. Eric BAUDIN de bien vouloir s'approcher de la table et invite notre assemblée à se lever.

M. Eric BAUDIN, je vais maintenant vous lire le serment se trouvant à l'article 5 du règlement du Conseil communal. Suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets ».

Lecture du serment par Mme la Présidente Catherine CARP.

M. Eric BAUDIN : « Je le promets »

M. le Conseiller, je vous félicite pour votre accession à ce Conseil. Je vous y souhaite la bienvenue et espère que vous y vivrez une expérience passionnante et enrichissante. Je vous remets, par l'entremise de nos scrutateurs, un exemplaire du règlement du Conseil communal, et vous invite à reprendre place dans la salle à votre convenance.

Je prie l'assemblée de se rasseoir.

6. COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE

Courrier du Syndicat suisse des services publics, Région Vaud

En date du 10 septembre dernier, nous avons reçu une lettre du SSP Vaud s'intitulant : 3^e réforme de l'imposition des entreprises : effets attendus pour la commune.

Ce courrier a été adressé conjointement au Conseil communal et à la Municipalité. Étant de la compétence de cette dernière, nous lui laissons le soin d'y donner la suite qui sera jugée nécessaire.

Ce courrier est à disposition pour consultation auprès de nos secrétaires.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Calendrier des séances du Conseil communal

Nous vous informons que la séance du Conseil communal agendée provisoirement au jeudi 7 avril 2016 est reportée au jeudi 14 avril 2016. Merci d'en prendre note.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Changement de présidence au groupe PLR

En date du 7 septembre dernier, M. Christian WEILER, Président du parti libéral-radical yverdonnois, nous informait par courriel que M. le Conseiller Maximilien BERNHARD succède à M. Brian OOSTERHOFF comme Président du groupe PLR.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Changements de présidence dans les commissions permanentes pour l'année 2015-2016

Nous vous informons que :

MM. Thomas JENNI et Sylvain PITTET souhaitent assurer conjointement la présidence de la Commission des finances en remplacement de M. Pascal BLUM. Ceci ne semble pas être conforme à notre règlement qui précise dans l'article 37 que la Commission nomme un président et son ou ses rapporteurs. Nous avons donc demandé un avis de droit - qui stipule ceci :

A priori, la présidence est en général assurée par une personne dans la mesure où pratiquement une seule personne peut mener les débats, les organiser, les clore etc.

L'article 40g al. 3 de la Loi sur les Communes in fine et l'article 35 al. 3 in fine du règlement du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains précisent d'ailleurs que le président prend part au vote et que son vote est prépondérant en cas d'égalité des voix. À cet égard, il paraît donc d'autant plus justifié qu'il n'y ait qu'un seul président.

Ceci dit, pour aller un peu dans le sens de MM. JENNI et PITTET, afin de ne pas devoir décider et de trouver une solution dans la précipitation, j'accorde un délai à MM. JENNI et PITTET qui demandent de pouvoir en discuter à tête reposée, et je leurs suggère d'en parler encore lors de la Commission des finances lundi prochain. Par conséquent, nous reprendrons ce point lors de notre prochain Conseil.

D'autre part, la Commission ad hoc travaillant sur le règlement du Conseil se réunit aussi lundi prochain et je lui demande de réfléchir à cet article.

Nous vous informons également que la Commission des affaires immobilières s'est dotée d'un nouveau président en la personne de M. Jean-David CHAPUIS en remplacement de M. François ARMADA.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Transmission des propositions individuelles et interpellations à la Municipalité

Le Bureau du Conseil communal vous informe que lorsque vous envoyez vos questions, motions, postulats ou autres, au secrétariat avant la séance du Conseil, pour le procès-verbal, ceux-ci ne sont pas transmis automatiquement à la Municipalité, sauf demande explicite de votre part.

Il appartient à chaque Conseiller de remettre le texte de son interpellation à la Municipalité avant la séance du Conseil communal ou de demander au secrétariat de le faire, si tel est son souhait.

Le secrétariat peut prendre contact avec le Conseiller, dans la mesure du possible, si sa demande n'est pas claire, mais en aucun cas transmettre automatiquement le texte de la question, motion ou autre, à la Municipalité.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Rappel

Nous nous permettons de rappeler que lorsqu'un Conseiller quitte la Commune, il doit démissionner du Conseil communal et en informer le Bureau. En effet, le Bureau a dû, à plusieurs reprises ces derniers mois, courir après les personnes, de gauche comme de droite, ayant déménagé pour obtenir d'elles une démission écrite en bonne et due forme.

Nous vous remercions de prendre bonne note de toutes les informations précitées.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Carnet blanc

Le Bureau du Conseil a le plaisir de vous informer que le 17 septembre dernier, Mme Harmony ANDRIÉ EMINI s'est unie à M. Raphaël PILLADO et se nommera dorénavant Mme Harmony PILLADO.

Madame la Conseillère, Monsieur, au nom du Conseil communal, je vous adresse mes sincères félicitations et vous souhaite de nombreuses années de bonheur et de partage et que tous vos plus beaux rêves se réalisent.

Applaudissements

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 11 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Deux Questions de Mme la Conseillère Elisabeth DESCAMPS
- Deux Questions de M. le Conseiller Christian GIROUD
- Deux Questions de M. le Conseiller Pascal GAFNER
- Un Postulat de M. le Conseiller Dominique VIQUERAT
- Une Question de M. le Conseiller Johann GILLIÉRON
- Une Question de M. le Conseiller Yann MAMIN

- Une Question de M. le Conseiller Daniel COCHAND
- Une Question de M. le Conseiller Julien MING

**7. COMMUNICATIONS
DE LA
MUNICIPALITÉ**

La Municipalité a-t-elle des communications à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Oui, Mme la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité souhaite vous informer, informer ce Conseil, du retrait du préavis PR15.22PR qui a pour objet une demande d'investissement de CHF 301'000.- pour l'aménagement d'un local technique au cimetière.

Vous le savez, Mesdames, Messieurs, la commission s'est réunie, et puis a rencontré quelques difficultés...

Mme la Présidente Catherine CARP :

S'il vous plait Mesdames !

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Merci.

La commission a donc rencontré quelques difficultés qui ont obligé une négociation avec notamment la Société du Castrum. Ça veut dire que ce local va être déplacé. En étant déplacé, il va coûter quelques quarante mille francs plus cher, et tout ceci va être représenté évidemment dans un nouveau préavis puisque ça n'a pas de sens de le faire à la volée.

Donc je vous prie, Mesdames, Messieurs, Mme la Présidente, de considérer que le préavis PR15.22PR est donc officiellement retiré par la Municipalité. Merci.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Merci M. le Syndic, est-ce que vous avez d'autres communications ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Non, Mme la Présidente.

**8. PRÉAVIS
N° PR15.24PR**

CONCERNANT UNE DEMANDE D'AUTORISATION POUR PROCÉDER À LA VENTE DES ACTIONS DE ROMANDE ENERGIE SA DÉTENUES PAR LA COMMUNE.

RAPPORTEURS : **M. PIERRE DESSEMONTET, 1^{ER} MEMBRE COMMISSION AD HOC**
M. PASCAL BLUM, PRÉSIDENT A.I. COMMISSION DES FINANCES, MAJORITÉ
M. DOMINIQUE VIQUERAT REMPLAÇANT M. PHILIPPE GUIGNARD, COMMISSION DES FINANCES, MINORITÉ

Composition de la commission

Mme et MM. les Conseillers Anne-Louise GILLIÈRON, Pierre DESSEMONTET, Jacques LEVAILLANT, Yann MAMIN, Cédric PILLONEL, Giancarlo VALCESCHINI, Roland VILLARD et Bart WIND remplaçant Walter MÜLLER.

M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET :

Je vais reprendre quelques éléments de la dernière partie de mon rapport avant de passer aux conclusions parce qu'il me semble qu'ils traduisent bien l'esprit dans lequel la commission a travaillé.

Toutes choses étant égales par ailleurs, la commission a consacré la majeure partie de sa discussion aux aspects strictement financiers de la vente proposée. Aux conditions actuelles, il est plus intéressant de conserver ces actions que de les vendre, car leur rendement est nettement supérieur au taux d'intérêt grevant l'emprunt. La question a donc tourné autour des perspectives futures entourant ces actions. Soit celles-ci sont stables et alors la vente ne fait pas vraiment sens, soit on s'attend à des modifications importantes tant dans le rendement des actions que dans le niveau des taux d'intérêt, modifications venant modifier du coup la donne financière sur l'intérêt de la vente.

À ce titre, on constate d'une part qu'en 2009 la situation était inverse (rendements inférieurs aux taux d'intérêt) et que donc une nouvelle inversion reste évidemment possible, et d'autre part que le rendement des actions Romande Energie SA est resté assez élevé (entre 2% et 3%) lors des derniers exercices, alors que les taux d'intérêt sont demeurés bas lors des dernières années.

Personne dans la commission n'ayant de boule de cristal, mais tout le monde ayant à cœur les intérêts de la Ville, c'est finalement sur le plan de la conviction personnelle que la commission a tranché, c'est-à-dire en fonction de la conviction de chacune et chacun quant aux divers paramètres entourant cette vente et l'arbitrage à accomplir entre eux.

Conclusions :

Au final, la commission, considérant :

- Que les besoins de la Ville en financements sont avérés en termes généraux ;
- Que la Ville n'a pas encore achevé, ni communiqué la teneur de la révision du Plan des Investissements au Conseil Communal, ce qui rend difficile l'appréciation précise de la situation en matière de priorités d'investissements ;
- Qu'aux conditions actuelles, il apparaît plus intéressant de conserver cette part du patrimoine commun que constitue le paquet d'actions de Romande Energie SA que de le vendre ;

vous propose donc :

- De refuser, par cinq voix contre deux et une abstention, l'article 1 du présent préavis ;
- La commission n'a pas émis de recommandation, par deux voix contre deux et quatre abstentions dont celle du 1^{er} membre - dont c'est certes pas le moment le plus glorieux de la carrière politique - quant à l'article deux ;
- La commission ne s'est pas prononcée sur l'article trois du préavis, qui n'est pas soumis au vote à son sens ;
- Et enfin, la commission vous propose de de refuser, par cinq voix contre une et deux abstentions, l'ensemble du préavis.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Pascal BLUM :

Avant de vous lire les conclusions, je vous lis aussi les deux principaux thèmes qui ont été discutés.

Les deux approches suivantes ont été longuement discutées au sein de la COFI :

- 1) D'une part, la possession des actions Romande Energie rapporte des dividendes ; compte tenu de la différence actuellement positive entre le taux du dividende et celui de l'emprunt

facturé à notre Commune par les instituts financiers, plusieurs commissaires estiment que ces dividendes permettraient à la Commune de payer les intérêts d'un emprunt couvrant une partie des fonds nécessaires aux importants investissements à venir. La COFI note toutefois que le maintien de ces deux conditions (dividendes et différence de taux) n'est pas garanti dans le temps, cela d'autant que le taux d'emprunt est à un niveau historiquement bas.

- 2) D'autre part, considérant que les actions Romande Energie pourraient continuer à se déprécier notamment en raison des incertitudes liées à l'évolution du marché de l'électricité et à la politique d'investissement ou de participation de la Romande Energie, plusieurs commissaires estiment qu'il faut vendre cet actif non stratégique pour notre Commune afin de préserver la fortune, c'est-à-dire les fonds propres de cette dernière.

Conclusion :

Par rapport à l'objectif poursuivi par la Municipalité qui est de disposer de plus de ressources pour investir, la vente des actions Romande Energie pourrait être une opération pertinente. Elle est toutefois soumise à une longue procédure en raison d'une convention d'actionnaires et aucune garantie ne peut être donnée quant au revenu escompté.

Au vu des contraintes imposées à cette vente, la majorité de la COFI considère qu'il s'agit d'une opération de désengagement de notre Commune du capital de la Romande Energie, plutôt que d'une opération de financement de nos investissements. Elle encourage donc la Municipalité à concentrer ses efforts et ceux de notre Service des finances sur la recherche de solutions de financement plus efficaces et moins aléatoires.

Finalement, par quatre voix contre, trois voix pour et une abstention, la COFI vous recommande, Mesdames et Messieurs les Élus, de refuser l'ensemble du préavis présenté par la Municipalité.

Merci de votre attention.

M. le Conseiller Dominique VIQUERAT :

Je lirai la dernière phrase de la discussion, ne voulant pas reprendre les deux premiers paragraphes que mon prédécesseur a lus.

À savoir donc les membres minoritaires de la COFI sont évidemment en adéquation avec le 2^{ème} point ci-dessus notant par ailleurs qu'une gestion saine des finances de notre Commune ne passe évidemment pas par un recours systématique à l'emprunt mais surtout par une analyse factuelle s'agissant de l'avenir de ses actifs et en particulier de ceux non liés à son fonctionnement, ce qui est le cas avec ces actions.

Conclusion :

Par rapport à l'objectif poursuivi par la Municipalité qui est de disposer de plus de ressources pour investir, la vente des actions de la Romande Energie nous paraît être une opération pertinente, conscients de la probable longue procédure qui nous mènera, nous l'espérons, à leur vente.

Certes, en l'état actuel des choses, il ne peut être garanti que l'ensemble de ces actions trouveront preneur qui plus est au prix espéré. Toutefois, il nous semble que c'est une démarche responsable qui doit être entreprise et qui a pour mérite de ne pas spéculer sur l'avenir du marché de l'électricité, dont nous n'avons objectivement aucune idée.

La minorité de la commission convaincue

- qu'il s'agit d'une source de financement appréciable en regard notamment de l'importance des investissements à réaliser,
- que la vente de ces actions permet par ailleurs de préserver la fortune de notre Commune, se souvenant que ces actions valaient environ CHF 2'500 en 2007-2008, tout en contenant son niveau d'endettement,

vous encourage, Mesdames et Messieurs les Conseillers à accepter le préavis qui nous est présenté.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Discussion sur article 1

La discussion est ouverte sur l'article 1.

M. le Conseiller Jacques LEVAILLANT :

Membre de la commission, je n'ai pas rejoint les conclusions de la majorité de la commission et vous invite à accepter le préavis municipal tel que présenté. En voici les raisons :

Comme la majorité de la commission, je ne suis pas certain que l'opération soit réalisable à des conditions acceptables et correspondantes aux montants indiqués dans le préavis. En effet, la mise sur le marché boursier de près de 1.2 % du capital-actions de la Romande Energie, alors qu'actuellement le nombre d'actions proposées à la vente reste fort souvent confidentiel, ne manquera probablement pas d'avoir un impact négatif sur le cours des actions.

Par ailleurs, depuis la sortie du préavis, le cours de l'action a continué à chuter, avec des soubresauts épisodiques. Aujourd'hui, plus précisément hier, il est arrêté à environ CHF 940.- pour des transactions portant sur un volume total de 25 actions.

Vous le comprendrez donc aisément, pour l'essentiel, je partage l'avis de la majorité de la commission. Ce n'est probablement pas le moment de se séparer de ce que certains de mes collègues au sein de la commission ont désigné comme faisant partie des « bijoux de famille » historiques de notre Commune.

Je rappelle qu'en 2008, la Municipalité d'alors avait déjà proposé une opération semblable à celle qui vous est présentée ce soir. Toutefois, la libéralisation du marché de l'énergie, la chute du cours de l'action de la Romande avait alors incité notre exécutif à retirer le préavis. À noter qu'à ce moment-là, si le cours avait bel et bien chuté de manière importante, il avoisinait encore quelques CHF 1800.-, ce qui reste néanmoins près du double du cours actuel.

C'est bien ce retrait du préavis de 2009 qui m'incite à vous demander d'accepter le préavis présenté ce soir.

En effet, si l'acceptation du préavis donne la possibilité à notre Municipalité de vendre les actions Romande Energie, elle ne la contraint aucunement à le faire à n'importe quelles conditions. Elle lui donne la possibilité de le faire au moment qu'elle jugera opportun, pour tout ou partie du lot d'actions détenu et à un prix qu'elle jugera admissible. C'est par conséquent parce que le refus du présent préavis conduirait obligatoirement à la présentation d'un nouveau préavis le moment venu, avec les délais et contraintes qui nous ont été exposés dans le présent préavis, que je vous invite à donner l'accord à notre exécutif de procéder aux opérations demandées à un moment et à des conditions jugées acceptables et en nous faisant évidemment rapport une fois les transactions conduites à terme.

Je vous remercie.

M. le Conseiller Cédric PILLONEL :

J'interviendrai pour vous conseiller de refuser ce préavis et de ne pas vendre ce soir les actions de la Romande Energie. Vous pourrez vous dire que c'est un peu étonnant de ma part puisque c'est vrai lorsque j'étais Municipal, je n'ai pas entretenu les meilleurs rapports avec la Romande Energie puisqu'on était un peu en conflit commercial par rapport au rachat d'énergie. Ce qui me permet d'être particulièrement objectif ce soir pour savoir s'il faut les garder ou pas, n'étant pas forcément dans les petits papiers de cette société.

Il n'empêche, la proposition que la Municipalité fait ce soir c'est de vendre à vil prix des actions qui nous rapportent CHF 400'000.- par année. CHF 400'000.- ce n'est pas rien, cela permet de

financer chaque année un certain nombre d'éléments et si on regarde un peu l'historique des actions de la Romande Energie par rapport à la Commune, on constate que leur valeur n'a jamais été aussi faible et le dividende n'a jamais été aussi élevé. Donc je pense qu'il n'a jamais été aussi peu intéressant de vendre ces actions.

Le rapport de minorité et M. VIQUERAT insistent sur le fait que nous ne devons pas faire de la spéculation sur le marché de l'électricité et je suis entièrement d'accord avec lui. La situation de la Romande Energie est un peu particulière puisque c'est une société qui produit relativement peu mais qui est une société qui possède le réseau électrique de la plupart des communes du Canton de Vaud. Il y a quelques grandes communes qui ont leur propre service industriel, comme c'est le cas d'Yverdon ou de Lausanne, d'autre région comme Orbe ou La Vallée de Joux qui ont leur propre service industriel également mais la plus grande partie du Canton de Vaud est couverte par la Romande Energie.

Or, une grosse partie des revenus de la Romande Energie, ce qui fait que cette société est extrêmement robuste, c'est le prix du timbre. Vous le savez dans le cadre de l'achat et de la vente de l'électricité, vous le recevez dans votre facture, vous payez une partie qui correspond à l'énergie, mais une grosse partie du montant correspond au timbre, c'est-à-dire à la rétribution, au fait que vous payez le réseau haute, moyenne et basse tension qui permet d'amener cette énergie jusque chez vous.

Or, Romande Energie possède un très grand réseau moyenne tension dans le Canton, quasiment la totalité, et elle peut continuer, elle continuera de toucher des revenus grâce à ce réseau. Le prix de vente, enfin le prix du timbre tel que Romande Energie peut le pratiquer, tel que la Ville d'Yverdon le pratique également, est extrêmement bien réglementé par la loi fédérale et permet à cette société, comme Yverdon d'ailleurs, de réaliser un bénéfice qui est relativement stable.

Donc on ne fait pas de la spéculation sur le marché de l'électricité en maintenant en main communale les actions de la Romande Energie, au contraire on reste solidaire des autres communes vaudoises tout en finalement faisant une bonne affaire pour la Ville d'Yverdon, puisque la société est robuste et qu'elle pourra vraisemblablement continuer à nous donner des dividendes aussi intéressants.

C'est pour ces raisons que je vous invite fortement à refuser ce préavis.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

La perte annuelle des dividendes, qui pour l'instant sont ascendants alors que le cours de l'action est sur la descendante, a pour effet de ne pas encourager la vente de celles-ci. En effet, le marché de l'énergie reste incertain avec l'ouverture du marché libre. Il est possible que la valeur de l'action baisse, mais elle peut également monter si la Romande Energie anticipe et propose de nouvelles prestations.

De plus, il n'est pas sûr que la vente soit possible au prix espéré. Si nous acceptons ce préavis ce soir, nous ne connaissons pas la valeur minimale, que la Ville est prête à céder, de ces actions.

Le groupe UDC vous propose donc de conserver les actions de la Romande Energie au sein de la Commune et donc de refuser le préavis tel que présenté.

Merci.

M. le Conseiller Didier FORESTIER :

Moi, je pense qu'il faut accepter ce préavis parce qu'on donne à la Municipalité, à l'exécutif aujourd'hui la possibilité de vendre ces actions. C'est-à-dire qu'on lui donne l'autorisation, on ne lui dit pas vous vendez ce soir ces actions. On lui donne l'autorisation. Ça peut être cet exécutif d'aujourd'hui ou ça peut être un nouvel exécutif en 2016.

Donc ça veut dire que cet exécutif aura la possibilité de les vendre au meilleur prix. Quand on vient me parler de dividende, le dividende est sinusoïdal, un jour vous aurez 3 % puis le lendemain vous aurez 2 % ou 1 %. Donc personnellement un dividende sur une action, il est fluctuant. Oui, on décide, c'est la société qui décide le dividende, ce n'est pas autre chose. Donc elle peut dire aujourd'hui je vous donne 3 %, demain je vous donne 2 %. L'action en elle-même, je pense qu'elle est aussi sinusoïdale. Donc l'exécutif a la possibilité de garder ces actions jusqu'à ce qu'il estime que ces actions soient à un niveau vendable.

Et je suis un petit peu surpris que la gauche n'accepte pas ce préavis pour la simple et bonne raison que ça permet à la Municipalité ou à l'exécutif d'avoir un fonds. Et on a des investissements importants à faire dans cette Ville. Et ces investissements, il nous faut de l'argent. On ne peut pas vivre au-dessus de nos moyens. C'est une source de revenu qui est là. Elle est disponible pour nous. Est-ce qu'on va laisser à nos enfants une dette de 600 millions ? Comme on nous le promettait qu'il y avait des dépenses pour 600 millions. On a déjà réduit cette dette. Alors je pense qu'il faut aussi penser à nos futurs enfants, pas leur dire, Messieurs, nous, on a dépensé l'argent, vous, vous aurez les impôts qui augmentent. Je pense qu'il faut être concret dans l'histoire. Il faut avoir un raisonnement. On fait simplement une autorisation à l'exécutif de vendre ces actions. On ne lui donne pas l'obligation de le faire.

M. le Conseiller Jean-David CHAPUIS :

Comme l'a dit M. FORESTIER, ces actions, c'est une autorisation qu'on donne à la Municipalité, elle n'a pas l'obligation de les vendre demain. Si on refuse ce préavis et puis que dans une année, on décide de les vendre, de nouveau, on doit refaire un préavis. Ça prend, là, le préavis est sorti au mois de juillet, ça fait trois mois, trois mois qui font que l'action continue de descendre, si elle descend. Donc si on donne l'autorisation à la Municipalité, elle le fera aux meilleures conditions. Elle ne le fera pas demain, mais ça lui donne la possibilité de le faire.

Autre chose, pour ce vote, je demande qu'il se fasse à l'appel nominal, comme ça dans quelques années, on verra ceux qui ont fait gagner des sous ou perdre des sous à la Commune, c'est la meilleure des choses.

(Rires dans la salle)

Mme la Conseillère Joëlle BETTEX :

Certes, actuellement ces actions nous ramènent des dividendes suffisants, actuellement, ce n'est pas garanti. Certes, actuellement le taux pour emprunter est bas, il a été plus haut à d'autres époques et il est probable que tôt ou tard il remontera, peut-être dans pas si longtemps que ça. Nous n'en savons rien. Certes, ces actions ont actuellement une certaine valeur, peut-être plus demain, mais peut-être aussi moins.

Ce que nous propose aujourd'hui la Municipalité c'est de concrétiser cet argent, qui n'est pour l'instant que pure spéculation, afin de faire des investissements utiles et nécessaires pour la Commune plutôt que d'augmenter l'endettement de celle-ci, ce qui pourrait à terme péjorer nos investissements.

Je vous recommande ainsi d'accepter ce préavis pour le futur des Yverdonnois.

Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Nous entendons parler de spéculation sur le marché de l'électricité, il me semble qu'on est en train de spéculer sur le prix qu'on récoltera de ces actions. Effectivement, ce prix n'est pas garanti, ce que tout le monde s'entend à dire. Et au final, les soi-disant 14 millions escomptés pourraient être bien moindres et ne représenter, si l'on se réfère à l'ensemble, enfin le montant total des investissements auxquels nous aurons à faire, donc plus de 100 millions, à moins de 20 % du montant total. Aussi effectivement, oui, ça pourrait être une contribution, mais relativement modeste à l'ensemble des investissements auxquels nous aurons à faire face.

Peut-être serait-il plus opportun de parler de procédure de désengagement plutôt que de finance de moyens supplémentaires escomptés. Comme l'a rappelé l'un des Conseillers, le cours de l'action a d'ores et déjà baissé par la simple annonce du préavis. Je vous laisse imaginer ce qu'il en sera quand on passera effectivement à la vente des premières actions. Autant dire qu'effectivement le prix que nous récolterons est plus qu'incertain.

Je ne suis pas une grande financière, ni la plupart d'entre nous, mais une chose est sûre, le risque est là, il n'est pas négligeable. Alors ne faisons pas croire que cette vente des actions est motivée par le fait de faire grossir nos moyens financiers, c'est simplement une procédure de désengagement, et la question se pose autrement.

Aussi vous comprendrez que le groupe socialiste ne soutient pas ce préavis.

M. le Conseiller Olivier DI PRINZIO :

Je veux juste rectifier une chose concernant les dividendes, ce n'est pas la société qui décide sur les dividendes, c'est les actionnaires qui décident. Donc les actionnaires c'est encore nous. Juste que concernant ces investissements, ces spéculations, effectivement, il ne faut pas oublier que depuis deux semaines les actions, toutes les actions ont chuté, le SMI a chuté de plus de 10 %, 15 % en deux semaines donc c'est normal que la Romande Energie.

Mais je vais dire qu'on s'endette, ça ne me gêne pas trop. Et d'ailleurs, il me semble qu'un de vos Conseillers, lorsqu'on a discuté de l'Hôtel des Bains, a parlé de s'endetter parce que c'était bon marché. Moi, je vous propose de garder ces actions et de les mettre en gage, ce qui permet encore d'avoir des conditions de financement encore meilleur marché, parce qu'une banque tant qu'elle a en gage, et c'est au moment vraiment où la banque exige la réalisation du gage qu'on pourra autoriser la Municipalité à les vendre.

Je vais dire, tant qu'on garde, qu'on a les dividendes tant mieux. On garantit à la banque le paiement du remboursement de la dette pour moi ça me paraît tout à fait normal. Donc je vous conseille de tout simplement de refuser ce préavis qui me semble un peu illogique du point de vue financier. Merci.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Il y a une raison supplémentaire qui plaide à mon sens en faveur de la vente de ces actions de la Romande Energie. Elle s'inscrit en fait dans la politique anticyclique en matière de finance publique menée par notre Commune d'une part, et par l'État de Vaud d'autre part, durant ces dernières années.

Souvenez-vous en 2004, la dette nette de l'État de Vaud était à un peu plus de 8.5 milliards de francs. Cette dette a été réduite à un peu plus de 8 milliards, elle a même passé au-dessous du milliard durant ces deux ou trois dernières années.

L'endettement net de la Commune a quant à lui passé de 175 millions de francs, il y a une quinzaine d'années, à un peu plus de 100 millions de francs aujourd'hui. La tendance était la même à savoir la réduction de la dette. Le maintien du taux d'imposition, lors de l'embellie conjoncturelle qui s'est produite il y a quelques années, a permis également de réduire la dette.

Aujourd'hui, nous sommes confrontés, vous le savez tout comme moi, à un environnement économique plus difficile et à un ralentissement conjoncturel. La période d'embellie est à ce jour terminée. Et on doit dès lors s'efforcer de limiter le montant des dépenses et trouver des recettes supplémentaires pour faire face aux investissements lourds qui demeurent effectivement nécessaires et qui vont soutenir l'économie dans cette période de conjoncture plus difficile qui s'annonce.

Finalement ces différentes mesures ont toutes pour but de maintenir le montant de la dette à un niveau supportable dans les prochaines années, et comme cela a été dit également pour les

générations qui nous suivront. La vente des actions de la Romande Energie contribuera sans aucun doute avec un apport d'argent frais pour notre Commune.

Pour ces raisons et celles évoquées précédemment par certains d'entre nous, le groupe PLR vous recommande chaleureusement d'accepter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

M. le Conseiller Dominique VIQUERAT :

Je vois que nous avons de nombreux spécialistes des finances dans la salle ce soir, ça fait plaisir. Pour ma part, je n'ai pas tout à fait ce même avis-là. On a déjà entendu donc M. PILLONEL nous dire que la Romande Energie gagnait beaucoup d'argent avec le droit de timbre, M. GAFNER nous dire qu'avec la libéralisation la Romande Energie va chercher d'autres revenus.

Mais elle va peut-être également aller chercher d'autres marchés sur lesquels elle pourra avoir des risques de pertes. Je crois savoir que ça a déjà été le cas pour la Romande Energie qui a essuyé un certain nombre de pertes dans ses différentes participations qu'elle pouvait avoir.

Et puis contrairement à ce qui a été dit, ce n'est pas les actionnaires qui définissent le dividende, ils l'acceptent ou ils le refusent, mais c'est bien sur proposition du conseil d'administration, et c'est fait en fonction bel et bien du bénéfice qui a été fait. Donc le dividende, il n'est en aucun cas décidé par un actionnaire qui ne pourrait en aucun cas venir demander qu'on verse un dividende si la société avait fait des pertes, ça n'est absolument pas possible. D'autant plus, la proposition que vous faites de mettre les actions en garantie d'un prêt bancaire, ça s'appelle un crédit lombard et je ne suis pas certain que le règlement sur la comptabilité des communes permette à une commune justement de faire un crédit lombard auprès d'une banque. Je ne suis pas sûr que ça soit accepté par ledit règlement.

Donc vous voyez, tout ça est quand même facilement, bien sûr on peut faire beaucoup de spéculations, ni vous ni moi ne savons quel sera le niveau du dividende à l'avenir qui sera versé par la Romande Energie, ni vous ni moi ne pouvons savoir quel sera le taux d'intérêt auquel la Commune va emprunter. Aujourd'hui, il est facile de dire que finalement le dividende nous ramène CHF 400'000.- par année, mais à CHF 400'000.- il faut retrancher les intérêts que nous payons sur le montant de 14 millions de la dette que nous avons, finalement, si nous ne vendons pas ces actions de la Romande Energie. Au taux d'emprunt communal aujourd'hui à 2 %, 14 millions à 2 % c'est CHF 280'000.- par année, donc ce n'est pas CHF 400'000.- net que finalement nous percevons aujourd'hui.

Donc vous voyez les calculs on peut les faire dans tous les sens qu'on veut, ce que nous demandons ce soir, et ça a été dit à plusieurs reprises, c'est de dire finalement il faut autoriser la Municipalité à vendre ces actions. Je suis convaincu que, ni la Municipalité, ni notre boursier, ne vont vendre ces actions à n'importe quel prix, d'autant plus qu'aujourd'hui il sera probablement, on l'a dit, très difficile de vendre la totalité de ces actions en une fois. Mais, si demain ces actions venaient à monter par exemple et qu'il n'y avait plus de dividende, j'aimerais bien savoir qu'est-ce que vous décideriez dans la salle.

Donc comme il a été dit, il faudrait repasser devant le Conseil, refaire un préavis, ça prend du temps et c'est pour ça que nous demandons aujourd'hui d'accepter ce préavis qui permet à la Municipalité de vendre les actions de la Romande Energie et non qui l'y oblige.

Donc je vous remercie d'aller dans ce sens-là.

M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET :

Deux précisions, pour rappeler qu'en séance de commission ad hoc la Ville nous a informés qu'elle empruntait actuellement à des taux qui se situent autour de 1 % en ce moment, donc c'est plutôt 1 % que 2, et donc CHF 140'000.- plutôt que CHF 280'000.- dont il faudrait parler.

Je tiens également à rappeler que la question de savoir s'il s'agissait d'autoriser la Commune, de

donner une autorisation générale de vente, charge à elle de choisir le moment dans un mois ou dans dix ans, de réaliser cette vente a été effectivement évoquée en commission et qu'il nous a été signalé à ce moment-là que l'intention de la Municipalité, si cette autorisation était donnée, était bel et bien d'enclencher immédiatement le processus de vente.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF :

Si nous écoutons bien nos collègues du parti des Verts yverdonnois et leurs alliés, il ne faut pas vendre ces actions à cause d'un prix qui ne pourrait pas être intéressant aujourd'hui. Mais dès que la valeur remonte, on nous dira qu'il ne faut surtout pas les céder en arguant qu'il est intéressant de maintenir des biens rentables. La vérité est que le mot désinvestir ne fait pas partie de votre vocabulaire et que vous voulez coûte que coûte maintenir un sentiment de maîtrise sur le plus possible de biens quels qu'ils soient.

De notre côté, nous préférons nous reconcentrer sur ce qu'il relève de la collectivité : les écoles, la sécurité, la mobilité, de faire confiance aux partenaires du secteur privé. On a vu ce que cela donne quand une commune gère un hôtel ou un centre thermal. Recentrons-nous sur l'utilité publique ! Il y a des investissements importants à faire pour notre Ville. Ne jouons pas au Monopoly !

S'il vous plaît, faisons confiance à notre Municipalité pour céder ces actions à un prix intéressant. Merci.

M. le Conseiller Cédric PILLONEL :

Alors, je suis assez étonné d'entendre la dernière intervention de notre collègue OOSTERHOFF. On a l'impression qu'on se trouve dans le même cas que le Grand Hôtel des Bains ou Cité des Bains dans lequel la Commune détiendrait à elle seule la majorité absolue des actions d'une société privée.

Il n'en est rien, Mesdames et Messieurs, la Romande Energie est détenue majoritairement par la collectivité publique vaudoise, l'État de Vaud en détient 38.8 %, les communes vaudoises 13.82 %, la Banque Cantonale 30.41 %. Donc ce qu'on peut dire c'est que les communes vaudoises et le Canton détiennent à eux seuls la majorité absolue de ces actions et on ne peut pas dire alors qu'Yverdon ferait seul le pari insensé de rester dans un secteur essentiellement privé. Ce n'est pas vrai. M. le Conseiller BERNHARD nous a dit, c'est important de diminuer la dette, importance que les Verts et moi-même partageons. Il a cité le Canton de Vaud qui, malgré tous les efforts qu'il a fait pour se désendetter, n'a pas vendu une seule action de la Romande Energie, puisqu'il est toujours à 38.8 % des actions.

Il y a de nombreuses autres communes qui maintiennent les actions de la Romande Energie parce qu'elles ont compris et leur intérêt propre, et l'intérêt collectif de posséder ces actions, et de maintenir un contrôle public sur une société importante du paysage électrique vaudois.

Je rappelle également que les Verts se sont, à de nombreuses reprises ces derniers conseils, insurgés et inquiétés des divers préavis qui nous ont été soumis, préavis qui nous ont permis de dépenser un nombre important d'argent. Et à de nombreuses reprises, les Verts ont demandé de pouvoir connaître le plan des investissements pour connaître la situation et de savoir quels ont été les choix que la Municipalité entend faire.

Nous constatons ce soir que nous n'avons toujours pas le nouveau plan des investissements de la Municipalité et qu'il est prématuré de vendre ces actions.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Je vais essayer un exercice difficile puisque visiblement une grande majorité de ce Conseil est

contre la vente de ces actions. Néanmoins, je vais vous dire pourquoi la Municipalité vous invite à vendre ces actions.

Beaucoup d'affirmations ont eu lieu ce soir, pas toutes très justes, il faut le reconnaître. En préambule, je rappelle que ces actions, si la Ville avait la chance de vendre l'intégralité de ces actions, et bien la majorité resterait en main publique et c'est important à le dire. Donc on n'est pas des traîtres, quelque part, dans ce secteur-là, mais on est juste des gens qui réagissent en fonction des besoins et en fonction du marché.

C'est vrai que le vote de ce soir est suivi, attendu par les autres communes, parce que jusqu'à maintenant, il n'y a pas une grande commune qui a fait cette démarche-là. Il y a des petits actionnaires qui ont essayé ou qui ont vendu, mais il n'y a pas une seule grande commune vaudoise qui a fait ce pari-là ou qui a ouvert ce débat, et je vous propose de le prendre comme un débat et pas comme des positions absolument arrêtées. Evidemment, vous me direz, ça m'arrange, puisque les positions arrêtées sont visiblement défavorables à la position municipale.

Néanmoins, j'aimerais vous amener ces éléments supplémentaires. Dans le rapport de la commission, il est dit : oui, mais nous n'avons pas présenté, nous, Municipalité, le plan des investissements. Je vous rappelle que légalement le plan des investissements est présenté avec le budget, et la seule base légale, c'est de présenter le plan des investissements avec le budget, ce qui sera fait et vous allez l'avoir dans quelques semaines. Et ce n'est pas du tout une volonté de cacher quoi que ce soit, ne serait-ce que par la démonstration suivante :

Le plan des investissements qui est connu et reconnu actuellement, fait état de 616 millions, vous le savez, sur dix ans. Donc ne serait-ce que ce plan d'investissements-là, sans parler de celui qu'on va vous présenter et qui sera plus faible, et bien, devrait vous alerter, devrait nous alerter, en disant comment on va faire pour financer 616 millions en dix ans ? Il faudra bien, Mesdames et Messieurs, quel que soit le vote de ce soir, que l'on trouve des réponses à cette problématique.

Toujours est-il que dans les années à venir, c'est-à-dire dans les deux années à venir, nous avons identifié, je vais vous le dire, 55 millions pour 2016 et 75 millions pour 2017. Le plan des investissements et le projet de budget qui vous sera présenté fait état pour 2016 d'une marge d'autofinancement de 14.88 millions, pas 20 millions, pas 27 millions comme on a eu la chance jusqu'à maintenant, 14 millions. 55 millions moins 14 millions, il va nous manquer 40 millions l'année prochaine. 75 millions moins 14 millions, il va nous manquer 60 millions pour l'année suivante. En deux ans, si on ne fait rien, ensemble, on va creuser la dette de 100 millions.

Alors qu'est-ce qu'on a à vendre ? Qu'est-ce qu'on a à vendre ? On a des terrains et la Ville ne vend pas de terrain parce que jusqu'à maintenant on fait des droits de superficie. Mais j'ai regardé avec le Service des finances, on a :

- Une vente de parcelle à l'ancienne caserne : on va vendre, on ne va pas vendre ? 5 millions.
- Vente de 50 % du Coteau Est : On va vendre, pas vendre ? 21 millions, et encore faut-il que le plan de quartier puisse avancer suffisamment pour qu'il ait cette valeur-là.
- Le terrain du Jules César : 7 millions. On vend le terrain du Jules César, on ne le vend pas ?
- La parcelle derrière l'OTTY : 2.4 millions.
- Les actions de la Romande Energie : 14 millions, c'est ce qu'on parle ce soir.
- Et puis Gare-Lac : environ 24 millions.

Mais on n'a pas d'autres biens à proposer. Alors, on peut évidemment augmenter les impôts à coup de CHF 700'000.- par point d'impôt, et bien, il faudra augmenter massivement. Les augmentations d'impôt, comme on va pouvoir le voir après, ne sont pas préconisées actuellement parce que nous pensons que c'est la dernière solution, le dernier recours tant qu'on n'a pas trouvé d'autres solutions.

Nous vous proposons d'autres solutions, dont notamment la vente des actions de la Romande

Energie, parce que nous pensons que ça ne va pas changer le principe du contrôle public notamment.

Maintenant quand on nous dit les intérêts sont à 1 %. Récemment, nous avons eu la chance et nous l'avons dit à la commission, et M. le Conseiller DESSEMONTET l'a rappelé, que nous avons emprunté à 1 %. Vous êtes tous certainement confrontés à des problèmes d'emprunt, et bien, on n'a pas tous la chance d'avoir 1 % parce que l'histoire nous montre que les taux d'intérêt n'ont pas été tout le temps à 1 %, et ça a été rappelé tout à l'heure. Le taux moyen de la dette et du taux d'intérêt de la Ville, il est 2.05 et on peut parler de moyenne, parce que personne ici peut savoir à combien va être le taux d'intérêt l'année prochaine. Donc on a 2.05 % sur l'ensemble de notre dette actuellement.

J'ai entendu aussi dire la société est robuste, M. le Conseiller, j'attire votre attention sur les chiffres et les chiffres sont implacables. De quoi parle-t-on ? EOS Holding regroupe les sociétés romandes de distributeurs d'électricité. On a donc la ville de Lausanne, les services industriels de Genève, la Romande Energie, le groupe ES, etc. EOS Holding, actionnaire majoritaire d'Alpiq, a 31.38 %, et on peut donc en déduire que la Romande Energie est actionnaire d'Alpiq, par conséquent, a 9 %. Qu'est-ce qui s'est passé récemment ? Suite à la baisse importante des prix de vente et des marges de l'énergie, et bien, la participation de Romande Energie dans le producteur Alpiq a pris un bouillon de 780 millions ces cinq dernières années, y compris les 80 millions du début de l'année, si je les retranche ça fait 700 millions, 700 millions divisés par 5, c'est 140 millions par année. 140 millions par année qu'ils ont eus de perte.

Alors évidemment c'est pour ça aussi que l'action descend et continue de descendre. Si on avait vendu, et j'en suis aussi responsable parce que j'étais dans la Municipalité d'époque qui a retiré le préavis. Si on avait vendu à l'époque les 13'360 actions qu'on avait, et bien, par rapport à actuellement, et bien, on aurait 13 millions de plus à proposer. Accessoirement, on a perdu 13 millions. Jusqu'à quand on va perdre 13 millions ? Jusqu'à quand on va perdre des millions dans cette opération qui n'est pas nécessaire ?

Je rappelle aussi que nous ne sommes pas, disons, des mauvais partenaires vis-à-vis de la Romande Energie puisque nous payons par année entre 2 et 3 millions à la Romande Energie pour utiliser les canaux de distribution de la Romande Energie.

Entre juin, vous l'avez dit, Mesdames et Messieurs, parce qu'évidemment que vous avez été regarder, comme moi, l'action de la Romande Energie, actuellement elle est à 935, 940 vous permettrez qu'on essuie sur les 40 francs en question. CHF 165 d'écart par rapport au mois de juin c'est une plongée de 15 % en trois mois. 15 %, Mesdames, Messieurs ! Alors ne venez pas me dire que c'est une société super robuste et que cette société-là ne risque rien, et qu'il faut que nous ne bougions pas. On doit aussi prendre des responsabilités, regarder de quoi est fait le marché. On l'a dit, on l'a répété et je le répète ce soir, si vous nous donnez une autorisation de vendre, on ne va pas brader, on n'est pas plus fou que n'importe qui, et on va défendre les intérêts de la Commune, et c'est ce que l'on fait ce soir parce qu'en défendant la vente des actions de la Romande Energie, nous avons la conviction que nous vous proposons une bonne solution, Mesdames et Messieurs.

Donc les actions en gage, M. VIQUERAT a répondu, je crois que je ne vais pas y revenir.

Le plan des investissements, encore une fois, nous devons y faire face quelle que soit votre décision de ce soir. Alors, on ne va pas régler le plan des investissements ce soir, et ce n'est pas parce qu'on ne l'a pas donné formellement, encore une fois à la commission, que ça doit impacter votre décision, parce que de toute façon on va devoir trouver de l'argent, même si on a réussi à faire descendre le plan des investissements et ceci n'est pas suffisant tel que je viens de vous le dire.

On parle de dividende, on dit CHF 400'000.-, CHF 400'000.- par année, certes, mais si je prends les dividendes que j'ai fait remonter à 2002, j'aurai pu les faire remonter à 2005 ou à 2000, c'est égal, c'est quand même intéressant de voir que le dividende moyen, il est à CHF 264'000.-.

Quelqu'un a dit, il y a des fluctuations dans les dividendes, bien sûr, 264'000 ça veut dire que peut-être l'année passée on en a touché 400, mais à une période, on en a touché 65, donc c'est évidemment tout à fait fluctuant. Alors évidemment si on fait 14 millions à 2 %, ça fait CHF 280'000.-. On peut faire dire ce qu'on veut aux chiffres. 14 millions à 2 % CHF 280'000.-, une moyenne de 264, je vous dirai que, disons, les dividendes, et bien, ce n'est pas un élément déterminant.

Moi, ce que j'insiste dans cette opération, on va certainement encore en débattre encore un moment, enfin j'espère, c'est de vous dire, on n'a pas grand-chose à vendre, on n'a pas grand-chose à négocier. On a des éléments ici qui ne sont pas absolument nécessaires pour la survie de la Commune et on vous demande une autorisation, au cas où on puisse se trouver en situation bénéficiaire, de le faire. Les processus dans le secteur public sont difficiles, ils ont été répétés tout à l'heure. On doit passer par des préavis, Conseil communal, une publicité, des journalistes, de la télévision, qui nous permet de nous mettre à nus dans ce processus-là vis-à-vis d'une vente ou d'achat. C'est le jeu, j'en conviens volontiers. Néanmoins, si on a une autorisation de vendre, et bien nous nous engageons, je l'ai dit, à garder en tête un certain plafond, que je ne vais évidemment pas dévoiler ici pour les mêmes raisons de ce que je viens de vous dire tout à l'heure, et de défendre les intérêts de la Commune, c'est d'ailleurs le serment qu'on a fait tous, mes collègues et moi, de faire ceci, et vous aussi d'ailleurs, de défendre les intérêts de la Commune.

Voilà, Mesdames et Messieurs, je crois que, moi ce qui m'intéresserait, c'est de dire, dans le fond quel intérêt on aurait à garder ces actions ? Quel intérêt ? Un dividende ? Le dividende, je viens de vous dire ce que j'en pense du dividende. La valeur de l'action ? Quand je vois, disons, le marché de l'électricité. N'oubliez pas encore peut-être ceci, Mesdames et Messieurs, il y a une forte baisse du prix de l'électricité ! Il va y avoir une ouverture du marché de l'électricité. Il va y avoir d'autres distributeurs, donc cela veut dire que la concurrence va être féroce. Et ça veut dire qu'encore une fois, et bien les résultats, ils seront à la baisse parce que dans un marché concurrentiel, on va forcément aller à la baisse.

Et encore nous avons une information complémentaire pour l'activité des gestionnaires de réseaux de distributions, ce qui est le cas donc de la Romande Energie dans les 80 %, et bien les demandes des associations de consommateurs demandent une diminution du taux donc pour ce travail, et il va passer de 4.7 à 3.8.

Mesdames et Messieurs, tous les voyants sont au rouge dans ce secteur-là, et nous vous invitons à nous donner les moyens de défendre au mieux les intérêts de la Commune, et c'est pour ça que nous maintenons bien évidemment et défendons la vente des actions de la Romande Energie.

Je vous remercie.

M. le Conseiller Dominique VIQUERAT :

Permettez-moi juste de rajouter quelque chose, on sent quand même depuis quelques temps une certaine focalisation effectivement sur la question du plan des investissements. C'est vrai que c'est ressorti à plusieurs reprises au sein de la Commission des finances, au sein du Conseil, M. le Syndic en a parlé encore maintenant.

Permettez-moi juste de vous relire le dernier paragraphe du rapport de la Commission des finances de l'année dernière qui est signé par mon collègue Pascal BLUM, qui était le rapport sur le budget, qui disait : *Bien qu'elle comprenne la situation particulière dans laquelle travaille actuellement le Service des finances, la COFI regrette de n'avoir pas pu prendre connaissance de la version 2015 du plan des investissements à l'occasion de l'examen du budget.*

Mesdames et Messieurs, l'année dernière nous avons étudié le budget, nous n'avons pas le plan des investissements. Ça ne nous a pas empêchés de travailler, ça ne nous a pas empêchés de prendre des décisions, ça ne nous a pas empêchés de voter des préavis. Et j'estime aujourd'hui, et M. le Syndic l'a dit, si vous n'avez pas un plan des investissements qui est remis à jour, ça ne devrait pas vous empêcher de prendre une décision.

Mme la Présidente Catherine CARP :

La parole ne semble plus demandée.

Donc selon l'article 83 de notre règlement, la votation à l'appel nominal a lieu à la demande d'un Conseiller, donc M. Jean-David CHAPUIS, appuyé par cinq autres membres.

Est-ce que vous avez cinq autres membres pour appuyer votre demande ?

Voilà, donc nous allons procéder au vote nominal.

Voilà, alors je précise que celles et ceux qui acceptent cet article sont priés de répondre par un oui, celles et ceux qui refusent cet article sont priés de répondre par un non, et celles et ceux qui souhaitent s'abstenir disent qu'ils s'abstiennent. Chaque réponse figurera au procès-verbal. Il n'est pas tenu compte des abstentions pour le calcul de la majorité.

Donc je relis l'article sur lequel nous allons voter :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à procéder à la vente des actions de Romande Energie SA détenues par la Commune d'Yverdon-les-Bains, sous réserve de la conservation de 10 actions.

Maintenant je demande à Mme MORLEO de procéder à l'appel.

Vote nominal

Noms	Prénoms	Groupe	Prés.	OUI	NON
Angéloz	Guy	PLRY		X	
Armada	François	PLRY		X	
Arnaboldi	Pierre	PS			X
Balet	Khéna	Verts			X
Balet	Stéphane	PS			X
Bartolotta	Anna Rita	PLRY		X	
Baudin	Eric	UDC			X
Bernhard	Maximilien	PLRY		X	
Bettex	Joëlle	PLRY		X	
Blum	Pascal	PS			X
Burnand	Nicolas	PLRY		X	
Buchs	Steves	PLRY		X	
Burdet	Daniel	PS			X
Carp	Catherine	PLRY			
Chapuis	Jean-David	UDF		X	
Cherbuin	Pierre	Pvl		X	
Chevalley	Catherine	PLRY	E		
Cochand	Daniel	PLRY		X	
Delisle	Robin	Verts			X
Deriaz	Patrick	PLRY		X	
Descamps	Elisabeth	Verts			X
Dessemontet	Pierre	PS			X
Detrey	Claire-Lise	PS			X
Di Prinzio	Olivier	Verts			X
Dubey	Michel	UDC			X
Durussel	Nicolas	UDC	E		

Noms	Prénoms	Groupe	Prés.	OUI	NON
Dushaj	Zamir	PS			X
Duvoisin	Valérie	PS			X
Fivaz	Jacques	PS			X
Forestier	Didier	PLR		X	
Franzi	Raphaël	Ind.	A		
Gabella	Laurent	PLRY	E		
Gaberell	Thierry	PS			X
Gafner	Pascal	UDC			X
Gander	Anne	PS			X
Gentizon	Eric	PLRY		X	
Gillet	François	PLRY		X	
Gilliard	Laurent	PLRY		X	
Gilliéron	Anne-Louise	PLRY	E		
Gilliéron	Johann	PLRY		X	
Giroud	Christian	Verts			X
Grand	Hélène	S&E LG			X
Grandjean	David	PLRY	E		
Gruet	Philippe	PLRY		X	
Guignard	Philippe	PLRY	E		
Hajdari	Nuri	PS			X
Halimi	Bexhet	S&E LG			X
Hofmann	Daniel	PLRY		X	
Hunkeler	Pierre	Verts			X
Indulsi	Nunzio	PLRY	E		
Jaquier	Claude-Anne	PLRY	E		
Jenni	Thomas	S&E LG			X
Jeyaratnam	Jeyashankar	PS			X
Kernen	Olivier	PS	E		
Klaus	Jean-Louis	PS			X
Kryezi	Arif	Verts			X
Layaz-Rochat	Christiane	PS			X
Lechmann	Madeleine	Verts			X
Levaillant	Jacques	PLRY		X	
Maibach	Olivier	PS			X
Mamin	Yann	S&E LG			X
Michaud	Florent	Verts			X
Millioud	Marceline	PS			X
Ming	Julien	S&E LG			X
Monney	Jean-Claude	UDF		X	
Müller	Monique	Verts			X
Müller	Philipp	PS	A		
Müller	Walter	UDF		X	
Nicodet	Marc	PLRY		X	
Oosterhoff	Brian	PLRY		X	

Noms	Prénoms	Groupe	Prés.	OUI	NON
Papazi	Arta	PS	A		
Pavid	Philippe	PLRY		X	
Perey	Jean-Claude	PS			X
Pidoux	Thierry	PLRY		X	
Pillado	Harmony	PS			X
Pillonel	Cédric	Verts			X
Pittet	Sylvain	Verts	E		
Pittori	Patrice	PS			X
Reiter	Alfons	PS			X
Ribeaud Eddahbi	Natacha	PS			X
Richard	Boris	PS			X
Roulet-Grin	Pierrette	PLRY		X	
Schirinzi	Nicola	UDC			X
Spichiger	Fanny	Verts			X
Subramaniam	Gnanaseelan	S&E LG			X
Tanner	Carmen	Verts			X
Thonney	Harry	PLRY		X	
Treyvaud	Paul-Arthur	PLRY		X	
Valceschini	Giancarlo	PS	E		
Venizelos	Vassilis	Verts			X
Vial	Jean-Louis	Ind.		X	
Villard	Roland	UDC			X
Viquerat	Dominique	PLRY		X	
Vuagniaux	Thierry	PS			X
Vuagniaux	Yves	PS			X
Wagnière	Emilienne	UDC			X
Weiler	Christian	PLRY	E		
Willommet	Alain	Ind.	E		
Wind	Bart	Pvl		X	
		99	83	31	51

Mme la Présidente Catherine CARP :

Résultat du vote nominal

Voilà, nous avons le résultat : 83 présents, donc 82 pouvant voter puisque je ne vote pas. La majorité est à 42, mais on n'en a pas besoin (*rires dans la salle*) il faut tout apprendre ! Nous avons un résultat de **31 OUI et 51 NON**, c'est-à-dire que **vous avez refusé l'article 1** de ce préavis.

Compte tenu de ce résultat, on ne continue pas pour ce préavis, donc je passe au préavis suivant.

La Présidente remercie les commissions pour leur travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu les rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 refusé : La Municipalité est autorisée à procéder à la vente des actions de Romande Energie SA détenues par la Commune d'Yverdon-les-Bains, sous réserve de la conservation de 10 actions.

9. **PRÉAVIS**
N° PR15.25PR

CONCERNANT LA DEMANDE D'AUTORISATION DE VENDRE LA PARCELLE COMMUNALE NO 672 À LA CHAUSSÉE DE TREYCOVAGNES À YVERDON-LES-BAINS À L'ENTREPRISE GASSER ELECTRICITÉ ET TÉLÉPHONE SA POUR LE PRIX DE FR. 322'000.-

RAPPORTEUR : M. FRANÇOIS ARMADA, PRÉSIDENT A.I. DE LA COMMISSION DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des affaires immobilières, M. François ARMADA ne donne lecture que des conclusions du rapport.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Discussion sur article 1

La discussion est ouverte sur l'article 1.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Alors, le Syndic nous apprenait, tout à l'heure dans le débat précédent, que la Ville ne vend pas de terrain. Nous avons ici un préavis qui porte sur la vente d'un terrain communal. Il s'agit donc d'un oubli, soit d'un oubli, soit d'une exception.

Certes, mais cette vente, ce préavis permettra finalement, comme l'a rappelé le rapporteur de commission, de répondre aux besoins en matière de surfaces d'activités, et il est vrai que si on se rappelle les débats sur l'avenir du secteur Flexcell, il est clair qu'il y a une pénurie, un besoin réel notamment pour le secteur secondaire et le secteur artisanal. Et la vente de cette parcelle permettra de développer un projet qui répondra à ces besoins et qui permettra d'offrir une réponse à la pénurie et c'est une bonne chose.

Ensuite, il faut relever aussi que ce projet permettra de valoriser une parcelle dont l'optimisation n'est pas idéale aujourd'hui. Alors on y plante des légumes, c'est une bonne chose, en tant que Verts, nous devrions soutenir ce genre de démarche. Toutefois, pour une parcelle constructible, il faut reconnaître qu'en termes de valorisation financière et valorisation d'un potentiel constructible, ce n'est pas l'idéal, donc ce préavis permettra effectivement de valoriser un bien constructif plutôt que d'étendre les zones d'urbanisation sur la zone agricole par exemple.

Il reste à espérer que les démarches engagées par M. GASSER pour acquérir une autre parcelle stratégique sur ce secteur puissent aboutir. En effet, l'acquisition de cette parcelle, comme l'a rappelé le Président de la commission, permettra d'optimiser le projet, permettra de prévoir des densités plus importantes, et nous appuyons le vœu de la commission pour que le projet optimise l'utilisation du sol et propose des densités encore plus importantes.

Et cette acquisition permettra donc de développer un projet plus important. Il conviendra aussi de s'assurer que les délais de réalisation soient raisonnables et c'est pour ça que les Verts soutiennent aussi le vœu de la commission visant à inscrire un droit de réméré au registre foncier. Il conviendra effectivement de s'assurer qu'il n'y ait pas de thésaurisation sur ce secteur et que le projet soit effectivement réalisé dans des délais raisonnables.

C'est pour ces différentes raisons qu'une petite partie du groupe des Verts soutiendra ce préavis. Il convient toutefois de relever la gêne que certains points de ce dossier suscitent dans nos rangs. Il y a notamment trois points :

Je commencerai par le premier, le prix, cela est rappelé dans le rapport, une expertise neutre a été menée par un bureau. Ce bureau est arrivé à la conclusion que la valeur du terrain était de CHF 333.- le m². Ce préavis nous propose la vente du terrain à CHF 305.- le m². Alors on peut se

demander à quoi cela sert de faire des expertises financières, si c'est au final pour vendre le terrain moins cher. Et si cette parcelle n'est pas stratégique pour la Ville, elle l'est très clairement pour l'acquéreur qui a besoin de cette parcelle pour optimiser son projet et pour développer un projet de qualité. Et cette parcelle est localisée idéalement puisqu'elle est située le long de la route. On peut donc s'étonner du résultat des négociations menées par la Municipalité concernant le prix de cette parcelle.

Ensuite un deuxième point qui concerne la servitude de passage, on constate que les frais de notaire liés à cette servitude de passage seront à la charge de la Commune. Ce qui est manifestement contraire à la pratique. Alors même si les montants sont peu élevés, il faut admettre que c'est un cadeau qui est fait à l'acquéreur.

Ensuite, nous regrettons également le peu d'informations qui ont été transmises. Tout d'abord à travers le préavis, avec des informations parfois erronées, puisqu'on parle de la création de 200 nouveaux emplois, alors qu'il s'agit de la possibilité de développer des capacités pour éventuellement accueillir 200 emplois, bien que ces 200 emplois soient, à mon sens, un peu exagérés étant donné le type d'activités qui viendra s'implanter sur ce site.

Bref, la commission a dû insister pour obtenir des informations supplémentaires. Une deuxième séance de commission a eu lieu. Certes, nous avons eu un plan, une ébauche de plan qui nous a été présentée avec un projet de développement, mais avec toutes les incertitudes qui ont été évoquées tout à l'heure, notamment par rapport à la parcelle que M. GASSER souhaite acquérir pour valoriser encore mieux son projet. Et nous regrettons le peu d'informations qui ont été transmises non seulement par la Municipalité mais aussi par le promoteur.

Il y a donc encore énormément d'incertitudes, et face à ces zones d'ombre que je viens d'évoquer, une partie du groupe des Verts s'abstiendra, voire s'opposera au préavis.

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

J'aurai besoin d'une petite clarification au sujet du droit de réméré qui me semble extrêmement important et intéressant puisque chacun semble vouloir un projet de qualité et exécuté dans des délais raisonnables, c'est un vœu de la commission. Est-ce que ce vœu sera repris et mis en œuvre par la Municipalité ? C'est ma question, Mme la Présidente.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Permettez-moi donc de revenir sur les différentes questions et interpellations qui viennent d'avoir lieu.

Tout d'abord, M. VENIZELOS, vous parlez de la gêne de certains membres de votre parti sur le prix auquel la Municipalité a décidé de vendre le terrain à M. GASSER. Je rappelle tout de même que ce genre de transactions relève d'une négociation, en l'occurrence, avec deux parties, et que dans toute négociation, il y a des éléments qui sont donnés, d'autres qui sont échangés, il y a un échange et chacun essaie d'y trouver un certain intérêt. La Municipalité a certainement un intérêt dans le fait qu'un terrain important et intéressant soit valorisé par une entreprise dynamique qui a un projet très intéressant sur ces parcelles, qui veut créer des emplois et attirer des entreprises. Par voie de conséquence, je pense que l'on peut dire sans se tromper que la Ville a un intérêt réel de trouver un terrain d'entente avec l'acquéreur. Donc dans une transaction, il y a deux parties qui ont chacune un intérêt et cet intérêt se négocie pour arriver, en l'occurrence, à un prix du terrain.

Alors certes, il y a une expertise, mais une expertise je rappelle, c'est indicatif. Puis l'expertise a été faite pour la Ville. Alors, l'expert a tout intérêt à nous donner évidemment le prix le plus élevé puisqu'il travaille au fond pour nous, et il peut imaginer que ce soit ce que nous souhaitons. Et on sait aussi que le prix d'une expertise est toujours au fond trop haut, c'est toujours un peu la valeur maximale. Et là, en vendant le terrain à M. GASSER à ce prix-là, je ne crois pas que ce soit excessivement bas. Du reste, si on compare ce prix avec d'autres négociations dans le secteur, on se rend compte que c'est la négociation au prix le plus élevé. Par voie de conséquence, la

Municipalité a trouvé et estimé qu'il était juste d'encourager l'entreprise Gasser dans sa future réalisation et que le prix négocié et convenu était également juste et convenable.

Pour la servitude de passage, il n'y a pas de règle particulière, peut-être que parfois ça se fait plutôt dans un sens que dans l'autre, mais il n'est pas interdit de le faire dans l'autre sens, et il y a aussi de nombreuses transactions qui se font dans le sens que nous avons également négocié. Je rappelle de surcroît que M. GASSER va aménager et entretenir cette servitude. Et je crois que les CHF 5'000.- que la Ville paie ne sont rien du tout en compensation et en regard.

Quant aux imprécisions que vous avez relevées, je tiens tout de même aussi à vous faire remarquer qu'il s'agit là du projet d'une personne privée qui s'en est certes ouverte à la Municipalité, mais qui n'a pas à nous révéler tous les tenants et aboutissants de son projet puisque nous avons cru comprendre, et il nous l'a clairement dit, qu'il était en transaction avec d'autres parties, et qu'il avait un certain nombre de projets. Il est donc normal, je pense, qu'il ne nous ait pas tout dit. Il nous en a dit en tout cas suffisamment pour que nous puissions faire un préavis et le défendre sans aucun problème. Et vous le voyez, c'est vraiment sans aucun problème que nous le faisons.

Je crois qu'il est faux également d'affirmer que vous n'auriez pas eu toutes les réponses que vous vouliez puisque vous avez soulevé un grand nombre de questions pendant la commission, et c'est très bien, j'approuve parce que je trouve cela montre que vous êtes intéressés, que vous étudiez attentivement le préavis. Nous ne pouvions pas répondre à toutes vos questions. Nous l'avons cependant fait dans un e-mail qui vous a été transmis très peu de temps après. Vous avez décidé de faire une deuxième séance, cela vous regarde. Et peut-être auriez aussi vous pu le faire par e-mail, je ne sais pas, en tous les cas, cela vous regarde et nous n'avons pas à nous immiscer là-dedans.

Donc voilà, en conclusion, sur ces points-là, la Municipalité estime que la proposition qui vous est faite est juste et équilibrée, et que nous pouvons la défendre sans aucun problème.

S'agissant du droit de réméré, et bien M. le Conseiller, je peux simplement vous dire qu'évidemment c'est une décision également de la Municipalité, donc je ne peux pas, à moi seule, m'y engager. Nous examinerons le vœu de la commission le moment venu et la Municipalité décidera si elle le suivra ou non, voilà.

M. le Conseiller Pascal BLUM :

J'avais deux questions à la commission, enfin dans un premier temps, je regrette un peu que la Municipalité ne s'engage pas sur ce droit de réméré, ça me paraît également une question très importante, et puis qui permet de bien confirmer qu'on veut faire un projet de qualité sur cette parcelle, enfin sur cet ensemble de parcelles.

J'ai deux questions à la commission :

- Est-ce que la commission pourrait bien nous confirmer qu'on vend bien à Gasser Electricité et Téléphones SA ? Mme la Municipale a mentionné plusieurs fois M. GASSER, donc j'aimerais juste que la commission puisse nous confirmer ça.
- Et puis la deuxième chose, je vois que l'article 2 a été accepté par 4 voix, vous étiez 8, ce n'est pas la majorité de la commission. Est-ce que vous pourriez nous expliquer ?

M. le Conseiller François ARMADA :

Par rapport à l'entité à qui on vend la parcelle, on s'est référé au préavis, on n'a pas posé de questions supplémentaires sur l'acquéreur, clairement. Alors je ne sais pas si la Municipale peut nous renseigner ?

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Oui, il s'agit donc bien, et vous m'en excuserez, d'une erreur de ma part, parce que j'ai assimilé M. GASSER à sa société. Mais vous avez raison de relever qu'il s'agit de deux entités différentes effectivement, même si M. GASSER en est le patron, il s'agit bien de la société Gasser Electricité et Téléphones SA pour laquelle j'ai fait un raccourci en parlant de M. GASSER.

M. le Conseiller François ARMADA :

Par rapport à la deuxième remarque, donc qu'effectivement la commission en principe est 8, mais par contre, il y avait des absents lors de la 2^e séance. Ce qui fait qu'avec 4 voix, nous prenons la majorité.

M. le Conseiller Jean-David CHAPUIS :

Je voulais juste rajouter en fait, il y avait 4 pour, mais il y avait beaucoup d'absentions. Il n'y avait pas de voix contre, mais il y avait des abstentions, c'est ça.

Mme la Présidente Catherine CARP :

La parole n'est plus demandée.

Est-ce que la Municipalité ? Non, la Municipalité ne demande pas la parole. Donc la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 1 est accepté à une très large majorité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à une très large majorité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR15.25PR est accepté à une très large majorité.

La Présidente remercie la Commission des affaires immobilières pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la Commission des affaires immobilières, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à vendre la parcelle n° 672 de la Commune d'Yverdon-les-Bains à la société Gasser Electricité et Téléphone SA pour le prix de Fr. 322'000.-.

Article 2 : La Municipalité est autorisée à faire prolonger à ses frais la servitude de passage à pied et pour tous les véhicules grevant la parcelle n° 3'311 propriété de la Commune d'Yverdon-les-Bains sur le tronçon jouxtant les parcelles n° 664 et 687 au profit de ces parcelles.

10. PRÉAVIS
N° PR15.28PR

CONCERNANT L'ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2016.
RAPPORTEUR : M. THOMAS JENNI

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport la Commission des finances, M. Thomas JENNI ne donne lecture que des conclusions du rapport.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Je vous prie de vous munir du projet d'arrêté d'imposition 2016 annexé au préavis. Je vais maintenant vous citer les articles et pour les deux premiers articles, leurs alinéas.

J'ouvre la discussion sur l'arrêté d'imposition et vous prie de vous manifester à l'énoncé de l'article ou de l'alinéa à propos duquel vous désirez intervenir.

Enumération des articles et alinéas.

La parole n'ayant pas été demandée, nous revenons à la discussion sur l'article 1 du préavis.

Discussion sur article 1

La discussion est ouverte sur l'article 1.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Le groupe UDC salue la proposition de la Municipalité de maintenir le taux d'imposition à 76.5. Cependant, avec les investissements conséquents qui nous attendent, nous espérons que la Municipalité pourra proposer à ce Conseil un budget 2016 raisonnable et un plan des investissements adéquat avec des priorités d'investissements nécessaires pour notre Commune.

Le groupe UDC vous propose d'accepter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Mme la Présidente Catherine CARP :

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 1 est accepté à une très large majorité.

L'article 2 n'est pas soumis au vote.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR15.28PR est accepté à une quasi-unanimité.

La Présidente remercie la Commission des finances pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : L'arrêté d'imposition pour l'année 2016 est adopté conformément au projet annexé au présent préavis ;

Article 2 : L'approbation du Conseil d'Etat est réservée.

11. PROPOSITIONS
INDIVIDUELLES ET
INTERPELLATIONS

11.1

Une Question de Mme la Conseillère Elisabeth DESCAMPS (Eclairage Parc du Castrum)

J'ai deux questions très simples concernant le quartier Jordils-Valentin. La première question concerne l'éclairage du Parc du Castrum. Dans le PR13.39PR du 22 novembre 2013, il est mentionné en page 2 lettre B que le jardin étant fermé, aucun éclairage n'y est proposé, ce qui est aussi favorable à la faune.

C'est non seulement favorable à la faune mais aussi au bon sommeil des riverains du parc ainsi qu'au porte-monnaie du contribuable.

Ma question est donc :

Pour quelle raison le parc est-il éclairé toute la nuit alors qu'il est fermé au public de 22h à 6h ?

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

En effet, et malheureusement je dirais, votre intervention est tout à fait justifiée. Vous avez raison le Parc du Castrum dispose d'un éclairage qui reste allumé pendant la nuit. À notre décharge, je dirais qu'il s'agit d'un éclairage dynamique, c'est-à-dire qui est réduit à 10 % de son intensité tant qu'il n'est pas stimulé par un mouvement, mais quand même ça fait en effet 10 % de trop après 22h. C'est une erreur de notre part qui a été, d'après mes informations, résolue hier, c'est-à-dire que suite à votre intervention dont je vous remercie, l'éclairage étant réduit à zéro en l'absence de mouvement à partir de 22h, ce qui aurait à mon avis dû être fait immédiatement dès l'inauguration de ce parc, je suis désolée que ça n'ait pas été le cas. Malheureusement, n'ayant pas été au courant de cette situation moi-même, je n'ai pas pu m'assurer que le travail soit fait.

Voilà, une réponse courte, mais j'imagine efficace.

Mme la Conseillère Elisabeth DESCAMPS :

Fantastique, merci beaucoup, je me réjouis de voir ça ce soir.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

11.2

Une Question de Mme la Conseillère Elisabeth DESCAMPS (Mobilité douce rue Valentin)

La deuxième question concerne la mobilité douce à la rue du Valentin.

Pourquoi n'y a-t-il pas de piste cyclable à la rue du Valentin, alors qu'il y en a une à la rue des Jordils qui est aussi en zone 30 ?

Vous avez certainement une bonne raison, mais je ne la connais pas.

Et puis, pour rester dans le sujet, pourquoi il y a moins de places de stationnement vélos au début de la rue du Valentin ? Même si elles sont maintenant sécurisées, il y a des nouvelles attaches pour vélos qui ont été placées, il en reste que 18, alors qu'avant il y en avait 20, alors que la rue n'était pas en zone 30.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

En remplacement de Mme la Municipale JAGGI, qui est donc la Municipale de la police, de la mobilité, des pompiers, enfin etc., je vous réponds donc à sa place.

Oui, il y a une bonne raison effectivement, Mme la Conseillère, il y en a souvent, mais là il y en a effectivement une, parce qu'entre la rue de la Plaine et le poste de police, il n'y a pas la largeur nécessaire pour mettre en place un trottoir mixte semblable au trottoir de la rue des Jordils.

Et puis, pour les places de stationnement deux roues, elles ont été équipées en fonction de l'espace disponible et du maintien des places de stationnement voiture, comme le Conseil communal l'a demandé lors de l'octroi du crédit d'investissement en 2013.

Donc des réponses courtes, simples, mais directes.

Mme la Conseillère Elisabeth DESCAMPS :

Excusez-moi, je crois que je n'ai pas bien compris, vous dites qu'il y a deux places de vélos en moins parce qu'on a maintenu le nombre de places de parc, c'est ça votre réponse ? Pour les voitures ? Je n'ai pas bien compris, excusez-moi.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Voilà, pour ce que j'en comprends également en lisant la réponse qui m'a été communiquée (*rires dans la salle*) parce que je n'ai pas fait la recherche moi-même, ce n'est pas tout à fait comme cela que je l'avais compris. Je l'avais plutôt compris en fonction d'un nombre de places de stationnement deux-roues et d'un nombre de places de stationnement voitures, en fonction finalement et précisément du préavis qui vous a été soumis et qui a été voté.

Donc au fond, ont été installées le nombre de places prévu dans le préavis, tant pour les deux-roues que pour les voitures. Voilà, ce que je peux vous en dire. Alors, il y en peut-être moins, c'est possible, mais c'est pour ce qui a été voté.

Mme la Conseillère Elisabeth DESCAMPS :

Merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

11.3

Une Question de M. le Conseiller Christian GIROUD (Bande cyclable rue Edouard-Verdan)

J'aurais souhaité poser une question sur l'aménagement de la rue Edouard-Verdan qu'on voit ici sur cette diapositive :



La zone de modération du trafic a été récemment réaménagée pour permettre aux véhicules automobiles de circuler et de croiser sans ralentir, sans tenir compte de la circulation des cyclistes. D'ailleurs on voit un cycliste qui passe directement où il y a l'arrêt de bus.

La voie cyclable, côté fondation St-Georges, a quant à elle disparu. Pourtant, la brochure AggloY et

la carte vélo d'Yverdon mentionnent cette rue comme itinéraire cycliste d'importance.

La Municipalité pense-t-elle restaurer cette bande cyclable ?

A-t-elle d'autres itinéraires plus sûrs à proposer à ceux qui aimeraient se rendre dans la commune de Montagny à vélo ?

Le trottoir aussi s'achève dès qu'on quitte la commune d'Yverdon, obligeant les piétons à marcher sur le bord de la route. Sait-on si dans le cadre d'AggloY, il est prévu de le prolonger en direction de la commune de Montagny ? Et dans quels délais ?

Je vous remercie pour votre réponse.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Bien, toujours en remplacement de Mme JAGGI WEPF, et je vous remercie de nous avoir transmis la question préalablement pour que nous puissions vous préparer la réponse. Alors je vous réponds donc comme suit :

Une partie de la bande cyclable de la rue Edouard Verdan a effectivement été supprimée entre la Fondation St-Georges et la Résidence Verdan car ce tronçon était source de nombreux conflits avec la bande cyclable empruntée par les piétons parce qu'il n'y avait pas de trottoir, le stationnement longitudinal empiétant sur la bande cyclable, la présence d'un mur sur la parcelle privée.

Cela ne remet pas en cause la définition des itinéraires cyclables issus du projet d'agglomération. L'accès à la zone Chamard en mobilité douce fait l'objet de plusieurs études en cours, que ce soit du Plan de quartier En Verdan, qui prévoit un accès direct entre la rue du Cheminet et la route de Ste-Croix, ou le PDL Chamard-Châtelard, ou encore le plan directeur de la mobilité douce. Les premières mesures d'aménagement pourraient être réalisées dans un délai minimum de deux ans sur la partie yverdonnoise.

Voilà la réponse que l'on m'a préparée pour vous donner ce soir, j'espère qu'elle vous satisfera.

M. le Conseiller Christian GIROUD :

Eh bien, je vous remercie pour cette réponse, j'ai mis en illustration aussi une photo d'une ville hollandaise avec les voies cyclables indépendantes pour montrer la différence qui existe avec la Commune d'Yverdon (*rires dans la salle*).



J'espère que ça pourra vous donner des idées. Je crois qu'il s'agit de la commune de Wageningen aux Pays-Bas.

11.4

Une Question de M. le Conseiller Christian GIROUD (Suite Postulat 2011 Mujon vivant et non pollué)

Et puis, j'ai une deuxième question qui est beaucoup plus difficile. La partie en aval du cours de la Thièle va être prochainement réaménagée pour protéger les champs attenants des inondations et renaturer le secteur en créant une succession de biotopes.

En 2011, nous avons déposé un postulat qui avait été accepté par ce Conseil pour que des mesures soient étudiées et proposées pour améliorer la situation du Mujon. Une rencontre avait été organisée avec le SESA et le STE d'Yverdon. Le SESA était en attente de propositions concrètes de la Commune.

Lors d'une question posée en 2013 au cours de ce Conseil, M. BURKHARD, Municipal en charge du STE, avait indiqué que le travail continuait et que des mesures pourraient être proposées.

- Quelle est la situation actuelle ?
- Quelles mesures ont été entreprises à ce jour ?
- Le problème des déchets flottants qui s'accumulent à l'embouchure du Mujon est-il réglé ?
- Que propose la Municipalité pour le futur ? Par exemple, des zones de biotopes, une amélioration de la couverture arbustive sont-elles prévues à terme ?
- Ces travaux pourraient-ils se faire en coordination avec le réaménagement de la Thièle ?

Je vous remercie pour votre réponse.

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Le STE avait déjà répondu à une interpellation du Conseil communal avec la mise en place de poubelles aux arrêts de bus, notamment à l'arrêt Léon Jacquier.

De plus, un test avec un barrage flottant a été effectué sur 14 semaines en 2013/2014 afin de quantifier et d'identifier la nature des déchets flottants sur le Mujon. Sur les 14 semaines de test, 30 kg de déchets ont été pesés soit env. 300g/jour. En relation avec la longueur du cours d'eau qui traverse la Ville (env. 2 km) et qui inmanquablement draine des déchets, ces résultats témoignent que les mesures appliquées pour l'entretien et la propreté des berges sont efficaces et ne justifient pas la mise en place d'un piège à déchets sur ce cours d'eau. Des poubelles sont réparties à peu près tous les 200 m le long des rives et un point de collecte sélectif se situe proche de l'embouchure.

Ces démarches et les conclusions de ce test ont été communiquées dans le Bonjour N° 69 d'octobre 2014.

Par ailleurs, le coût pour la mise en place d'un piège à déchets sous forme d'un dégrilleur est relativement élevé, dégrilleur avec râteau env. CHF 140'000.- sans compter les travaux de génie civil, montage et transport. Ceci ne répond pas à la philosophie dans ce secteur. Ce système empêcherait le transit d'une importante faune, castors, oiseaux aquatiques, qui se reproduisent en amont.

Le STE a lancé, en partenariat avec le Canton, une étude de revitalisation de l'embouchure du Mujon et collabore également avec l'Association de la Grande Cariçaie et le triage forestier sur ce projet. Le projet définitif devrait être présenté au COPIL par le mandataire cet automne. La mise à l'enquête et le crédit d'ouvrage suivront. Le projet prévoit des biotopes inondables dans le bois des Vernes. La partie du Mujon qui traverse le plan de quartier « aux Parties » devrait être aussi renaturée.

Le projet ECF Thièle est prévu en priorité pour sécuriser les zones habitées et consolider les

digues qui sont actuellement en piteux état.

M. le Conseiller Christian GIROUD :

Je vous remercie beaucoup pour ces réponses. Je vois que la situation évolue et je me réjouis de voir une amélioration et l'apparition de biotopes sur le cours d'eau, en particulier vers la fin qui est une réserve d'importance nationale. Merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

11.5

Une Question de M. le Conseiller Pascal GAFNER (Vente des sociétés Grand Hôtel des Bains SA et Cité des Bains SA)

Le 4 juin 2015, le Conseil communal acceptait le préavis PR15.07PR BIS pour le désengagement de la Ville d'Yverdon-les-Bains des objets cités en titre. Les actionnaires ont également validé ce désengagement souhaité par le Conseil communal lors de leur assemblée générale ordinaire du 29 juin 2015.

Un effort avait été demandé aux Conseillers pour qu'ils traitent ce préavis dans les meilleurs délais, ceci afin de pouvoir finaliser les négociations entreprises entre le groupe BOAS, un fonds d'investissement du Crédit Suisse et la Commune.

Aujourd'hui, trois mois plus tard, nous n'avons pas encore eu de nouvelles sur la situation de cette transaction.

Ma question est donc relativement simple :

Est-ce que la vente des sociétés Grand Hôtel des Bains SA et Cité des Bains SA a-t-elle été réalisée, et si non, quel est l'état de la situation ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Ce genre de transactions sont des transactions longues et difficiles, tripartites, puisqu'il y a un acquéreur, il y a un exploitant, il y a un conseil d'administration qui représente l'intérêt des actionnaires. Il n'est donc pas de notre ressort de dire aujourd'hui précisément l'état de la situation, si ce n'est que les différentes parties s'emploient activement à finaliser l'accord tel qu'il a été présenté au Conseil communal. Mais il y a aussi des discussions normales entre, encore une fois, l'acheteur et l'exploitant, et nous espérons vivement tous que nous arriverons à clore ce dossier dans les meilleurs délais.

C'est un dossier qui est long, qui est éprouvant pour les nerfs, et la Municipalité, le conseil d'administration, l'acheteur, l'exploitant, font tout leur possible pour arriver, encore une fois, à pouvoir officialiser ce qui a été prévu, discuté et soumis à ce Conseil.

Je vous remercie.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Je vous remercie, M. le Syndic, pour votre réponse qui me rassure que les discussions sont toujours en cours. Certains bruits de couloir disaient l'inverse, donc vous m'en voyez rassuré sur ces futures négociations.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

11.6

Une Question de M. le Conseiller Pascal GAFNER (Développement de la rue Haldimand)

Ma deuxième question concerne le développement de la rue Haldimand. Le quartier St-Roch / Haldimand / Industrie devrait s'achever au printemps 2016, créant ainsi 150 à 200 logements supplémentaires à la rue Haldimand. S'ajoute à cela, un nouveau projet pour la création d'environ 80 logements à la place de la tour Landi qui pourrait, selon les premières estimations, s'achever entre 2018 et 2019.

D'ici environ cinq ans donc, il y aura entre 230 et 280 nouveaux logements dans un périmètre relativement proche le long de la rue Haldimand, provoquant une augmentation du trafic sur cet axe et une nouvelle demande en termes d'infrastructures publiques et notamment scolaires.

Selon les premières estimations, on pourrait s'attendre à accueillir entre 700 et 900 nouveaux habitants dans le périmètre cité, soit environ 100 à 150 nouveaux élèves d'après la clé de répartition que j'ai repris du plan directeur localisé Gare-Lac.

Mes questions sont donc les suivantes :

1. L'augmentation de la circulation à la rue Haldimand générée par ces nouveaux projets a-t-elle été étudiée ? Quelles sont les solutions ou les pistes prévues par la Municipalité ?
2. Le besoin croissant de nouvelles salles de classes dans un périmètre relativement proche a-t-il été étudié ? Quelles sont les solutions ou les pistes prévues par la Municipalité ?
3. Est-ce que les accès aux écoles pour les enfants, notamment en bas âge, sont prévus d'être réadaptés ? Je pense notamment aux largeurs de trottoir, passages piétons ou signalisation.
4. Enfin, et je profite pour venir aux nouvelles de la révision du plan directeur communal, la Municipalité peut-elle, à ce jour, nous donner une date estimative de sa sortie ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Merci à M. GAFNER de nous avoir fait parvenir vos questions préalablement. Toutefois, évidemment cela demande un certain nombre d'investigations dans d'autres dicastères qui, nonobstant le fait que vous les avez communiquées 24 heures à l'avance, ne permettent pas forcément de tout réunir, mais me permettent quand même de vous répondre et de vous rassurer, M. le Conseiller communal :

Oui ! Nous avons procédé à toutes les études nécessaires tant en matière de trafic, d'infrastructures scolaires, etc. Vous imaginez quand même bien qu'un projet d'une taille pareille ne peut pas se faire sans des études approfondies.

Alors s'agissant de votre première question, l'augmentation de la circulation : Oui, évidemment il y a eu une étude dans le cadre de la révision du concept TIM, et même par des spécialistes du reste, et donc je peux vous rassurer que tout a été fait dans les règles de l'art. Pour plus de détails et une réponse plus circonstanciée, il vous faudra cependant attendre le prochain Conseil parce qu'il me tient à cœur, et à la Municipalité avec, de vous répondre de façon tout à fait circonstanciée sur tout ce qui a été fait, mais il faut un tout petit peu plus de temps, étant donné que cela fait appel à des connaissances dans différents dicastères.

Pour votre question 2, là aussi, M. GAFNER, comme je l'ai dit, bien sûr qu'il y a eu des études, du reste vous avez voté tout à fait récemment un crédit d'étude pour rehausser le collège de la Vilette, précisément dans le cadre de cet examen. Et puis la construction du nouveau collège des Rives pour la rentrée 2019 permettra également de dégager des classes disponibles, notamment entre autres, au collège des Quatre Marronniers. Voilà, là aussi on pourrait rentrer plus dans les détails, je le fais, mais alors très volontiers, à la prochaine séance du Conseil.

Mme la Municipale Nathalie SAUGY :

J'ai aussi des réponses.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Ma collègue a des réponses plus approfondies à donner. Elle les donnera dès que j'en ai aurai terminé.

Ensuite s'agissant - parce qu'alors je n'ai pas encore terminé, c'est vrai - des accès aux écoles, les trottoirs et les passages piétons sur la rue Haldimand sont généreux, vous avez sans doute pu vous en rendre compte, et permettent donc d'absorber une croissance de la population tout en garantissant le confort et la sécurité des usagers de la voirie. Le chemin d'accès au collège des Quatre Marronniers depuis la rue Haldimand a été réaménagé dernièrement dans le cadre de la création de la promenade le long du canal du Buron, ce qui assure aujourd'hui une connexion adéquate de l'école avec les quartiers situés au nord de l'école.

Voilà et puis pour la signalisation et la confirmation d'autres de vos propos, il nous faudra interroger mobilité plus avant, ce qui n'a pas pu être fait en détail.

Et puis, quant à votre quatrième question sur la révision du plan directeur communal, eh bien, là aussi je peux vous rassurer parce que le plan directeur communal est en route. Il est prévu pour une sortie à l'été 2016. Et puis aux environs de novembre, fin novembre, décembre, il y aura trois soirées de consultations publiques pour recueillir l'avis de la population yverdonnoise sur le développement urbain de la Ville, du reste, toutes les informations utiles à ce propos vous seront données dans le prochain Bonjour.

Voilà rapidement ce que je pouvais vous dire. Encore une fois, il nous tient à cœur de vous apporter des réponses encore plus précises et circonstanciées. Ce qui sera fait lors de la prochaine séance du Conseil.

Mme la Municipale Nathalie SAUGY :

Je voulais compléter les questions ou la question concernant les effectifs scolaires. Je remplace mon collègue Jean-Claude RUCHET absent ce soir.

Il est toujours difficile d'estimer le nombre d'enfants, voire le nombre d'élèves pour le primaire. Les contacts pris avec les agences chargées de la promotion de l'objet immobilier ne nous ont pas permis de préciser les structures familiales. Nous avons donc fait nos estimations selon les types d'appartements, le nombre de pièces, et l'hypothèse concernant leurs occupations. Dans ce complexe d'immeubles, nous avons ainsi :

- 2 logements de 1 pièce, on suppose qu'il n'y aura pas d'enfant
- 88 logements de 2 pièces, on prend l'hypothèse qu'il n'y aura pas d'enfant
- 91 logements de 3 pièces, environ 1/3 avec des enfants, soit environ 35 enfants
- 24 logements de 4 pièces, hypothèse 2 enfants par logement, soit 48 enfants.

Cela fait donc un total estimé de 83 enfants.

Cela ne signifie pas pour autant que tous ces enfants iront à l'école primaire. Il y a les préscolaires et ceux qui vont au secondaire. Donc il a été envisagé qu'une quarantaine de ceux-ci fréquenteront l'école primaire soit un besoin de deux classes nécessaires aux Quatre Marronniers.

C'est dans ce cadre que deux préavis ont été présentés dernièrement à votre Conseil, à savoir la réaffectation des salles au collège de la Place d'Armes et l'étude de la surélévation de celui de la Villette, nous permettant de réorganiser l'enclassement des élèves et ainsi d'absorber ceux provenant du quartier Haldimand-Industrie.

Voilà pour les détails.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Je remercie Mmes les Municipales pour leurs réponses. On a parlé de la révision du concept TIM, j'imagine que c'est dans le cadre du plan directeur communal ? Je pense que c'était dans ce cadre-là qu'il sera révisé donc j'attends les quelques précisions supplémentaires au prochain Conseil et je me réjouis d'avance de pouvoir consulter la révision du plan directeur communal.

Je vous remercie.



11.7

Un Postulat de M. le Conseiller Dominique VIQUERAT (Pose d'un écran en ville d'Yverdon-les-Bains)

Je vais tout d'abord décliner mes intérêts. Je suis citoyen yverdonnois, père de deux enfants actifs dans trois sociétés sportives yverdonnoises et amateur de sorties.

Avec ses très nombreuses sociétés locales, notre Ville fait preuve d'un dynamisme qui n'est plus à prouver dans l'organisation de diverses manifestations, qu'elles soient culturelles, festives ou sportives.

Je citerais, pour ces seuls derniers mois, la manche de la coupe du monde de paracyclisme, la Lovats Cup de handball qui a accueilli les meilleures équipes européennes, les Festyv'hockey, le triathlon, la coupe de unihockey, les Numerik Games : le taeser, l'Antidote festival ou encore dernièrement le championnat suisse de gymnastique de sociétés qui a été un immense succès et la dernière en date le weekend dernier, le tournoi de basketball de l'USY qui a réuni les meilleures équipes du pays dans notre magnifique salle des Isles. Tout ceci sans compter les musées, expositions permanentes et autres manifestations que j'oublie de citer, ne pouvant toutes les énumérer.

Si bon nombre de ces manifestations sont de hautes qualités et s'avèrent être un succès, il reste néanmoins difficile de les faire connaître et d'attirer un public, peut-être pas assez curieux, en nombre suffisamment digne de la qualité de l'événement.

Je n'aurais pas ici la prétention de donner une quelconque raison à ce manque d'engouement que nous pouvons parfois constater, mais relève cependant, lors de mes nombreuses discussions que je peux avoir avec des citoyens de notre Ville, que j'obtiens souvent la même réponse, à savoir « Mais je ne savais pas qu'il y avait telle ou telle manifestation ».

Quand bien même la presse, surtout régionale, couvre d'une manière très large les manifestations yverdonnoises et des environs, il n'est pas rare d'entendre encore des gens se plaindre qu'il n'y a rien à faire à Yverdon.

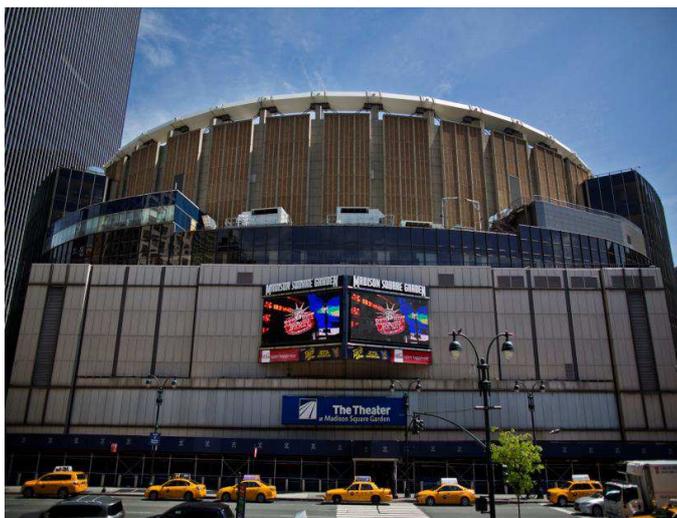
Malgré la multitude de canaux d'informations à notre portée, force est de constater que le citoyen ne prend pas toujours la peine de lire la presse écrite et se voit plus facilement attiré par le visuel, le spectaculaire.

J'ai d'ailleurs mis quelques photos pour étayer mes propos.

La technique ayant aujourd'hui fait d'énorme progrès, je demande à la Municipalité d'étudier la possibilité d'installer un écran que je qualifierais de « géant » quelque part en Ville à l'exemple de ce qui se fait fréquemment ailleurs.

J'ai pris quelques exemples, certes dans des villes un peu plus grandes qu'Yverdon, avec des écrans qui sont très importants même.

Pour ceux qui connaissent, vous reconnaîtrez ici le Madison Square Garden de New-York :



nous avons ensuite l'American Airline Arena de Miami, même si je ne veux pas forcément faire ceci à Yverdon :



ou plus près de nous, le Parc St-Jacques de Bâle :



et enfin pour terminer l'écran d'accueil de la ville de Vevey :



Celui-ci aurait l'avantage de permettre aux sociétés d'y faire passer un message, affiches, film, vidéos ou autre, en vue de promouvoir leur manifestation. Les musées et salles de spectacles pourraient également y annoncer leurs expositions et représentations.

La Ville aurait naturellement la possibilité d'y diffuser des images de bienvenue, sa vidéo de présentation, et pourquoi pas y projeter le journal Bonjour ou les derniers communiqués de presse et autres informations, la technique n'ayant pour ainsi dire plus de limite.

Celui-ci pourrait être géré par le Service communication de notre Ville, ce qui assurerait les images diffusées.

Un tel écran donnerait à toutes les sociétés un canal supplémentaire d'information, installé par exemple à la place de la gare. Il serait un bon moyen d'informer les Yverdonnois de ce qui se passe dans leur Ville, mais aussi de donner envie aux nombreux étudiants de passage à la gare de revenir le weekend à Yverdon. Il donnerait une image dynamique de notre Ville en attirant le regard des visiteurs lors de leur descente du train.

Je vous invite donc, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à accepter le présent postulat qui **demande à la Municipalité d'étudier la possibilité d'installer un grand écran à la place de la gare ou ailleurs si elle le juge plus opportun.**

Mme la Présidente Catherine CARP :

Nous sommes en présence d'un postulat au sens de l'article 62 lettre A de notre règlement, avec demande de renvoi à la Municipalité ou renvoi à une commission si un cinquième des membres le demande.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de ce postulat.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Je trouve la proposition de M. VIQUERAT tout à fait intéressante. D'autant plus qu'elle est faite sous forme de postulat, donc d'invitation à une étude, donc sans force de contrainte comme une motion.

Et c'est vrai que la communication est importante. On avait d'ailleurs, sauf erreur, fait déjà une fois cette étude avec M. le Municipal TREYVAUD - que je cherche des yeux, mais que je ne vois pas, mais qui était là, voilà, il est là - à la gare puisqu'en fait son service, à l'époque URBAT donc, avait étudié des édicules à la place de la gare et dont un avait une information tournante qui permettait aux gens qui venaient du train de pouvoir avoir les informations telles que décrites par M. le Conseiller VIQUERAT, à savoir les manifestations, les activités que l'on peut avoir dans la Ville

Discussion sur le postulat

d'Yverdon.

Et donc il me semble que c'est une proposition tout à fait intéressante. Donc, on n'en a pas discuté au niveau de la Municipalité bien évidemment, mais disons qu'une invitation à l'étude me semble pertinente et je verrai d'un bon œil que cette invitation soit suivie par le Conseil.

Merci.

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

Sauf erreur, la Municipalité a mandaté une étude sur la signalétique de la Ville que chacun s'accorde à trouver plus que déficiente.

Je regretterai que l'étude se borne uniquement à une nouvelle borne lumineuse à la gare. Mais je serai plutôt heureux de savoir qu'une telle idée soit prise dans le cadre de la mise en œuvre d'une réelle signalétique efficace pour que les visiteurs qui arrivent à la gare sachent, par exemple, où se trouvent les bains d'Yverdon.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

On attaque une arlésienne, puisqu'en fait effectivement, on avait ouvert un concours. Je faisais partie d'ailleurs avec, sauf erreur, Nathalie, du jury du concours qui a désigné comme lauréat un bureau parisien. Et le bureau en question avait des magnifiques projets pour toute la Ville tel que vous l'avez dit, M. le Conseiller. Et il y était lieu de structurer la Ville, notamment avec les canaux, avec les ponts, une mise en valeur des ponts et évidemment toute une signalétique en conséquence.

Le problème évidemment, on retombe toujours sur les problèmes tout à fait mercantiles, à savoir deux millions qu'il fallait investir pour cette signalétique globale, qui avaient fait reculer la Municipalité et malheureusement ce projet n'avait pas eu de suite.

Alors évidemment, si on se relance dans une étude globale, est-ce qu'on peut reprendre le projet en question, c'est une chose. J'insiste sur le coût de l'investissement. Nous savons, vous avez raison, que nous avons une lacune de ce côté-là, et vous l'avez dit, pour la personne qui arrive à la gare de savoir où se trouverait même le lac, c'est peut-être, même ça est compliqué, si elle un peu distraite et qui regarde un petit peu par les fenêtres, le côté de l'hôpital ou du centre thermal, c'est évidemment tout à fait une loterie.

Néanmoins, on peut relancer cette étude. Ça ne fait pas partie du plan des investissements, je vous dis déjà. On en discutera avec la Municipalité, pour l'instant j'en reste à la proposition de M. le Conseiller VIQUERAT qui peut-être que pour une somme relativement acceptable, et bien nous pourrions résoudre une partie de l'information, en gardant à l'esprit évidemment, que nous avons de ce côté-là une marge de progression intéressante.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Catherine CARP :

La parole ne semble plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

La prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à une très grande majorité et quelques abstentions.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

11.8

Une Question de M. le Conseiller Johann GILLIÉRON (Aménagement du territoire yverdonnois)

La presse a récemment fait état d'une victoire d'étape d'une commune vaudoise proche dans le combat qu'elle mène contre les instances fédérales compétentes en matière d'aménagement du territoire – je veux ici parler d'Orbe, qui pourra, comme elle le souhaitait, développer sa zone industrielle, sur une décision récente du Tribunal cantonal vaudois.

Yverdon-les-Bains, elle, est également, vous le savez, confrontée à la problématique des rigueurs – que l'on découvre chaque jour plus excessives – de la nouvelle LAT loi fédérale sur l'aménagement du territoire.

Ce qui est en jeu ici – ni plus ni moins – c'est l'arrêt du développement de notre Ville, synonyme notamment d'absence de rentrées fiscales pourtant urgemment nécessaires pour développer nos futures infrastructures de la 2^{ème} ville du Canton.

Alors même que la Confédération encourage, incite, oblige même à densifier les centres urbains.

Vous conviendrez donc avec moi que cette situation n'est ni cohérente ni satisfaisante - que l'on pense ici à des futurs quartiers en cours de planification, notamment Gare-Lac, Les Parties, à des infrastructures qui sont nécessaires à ces planifications, je pense notamment au réseau des routes, et même à des écoles dont la Ville a crûment besoin, en l'occurrence par exemple celle « future » des Rives.

Mes questions s'adressent donc à notre Municipalité, elles sont les suivantes, il y en a deux :

1. Le Service de l'urbanisme qui est compétent en la matière, anticipe-t-il ces futurs problèmes ? Et comment compte-t-il s'y prendre ?
2. Notre Municipalité compte-elle rencontrer in corpore les instances compétentes du Canton pour parler d'une forte voix à ce sujet ?

Je vous remercie de votre attention et de vos réponses. Et je suppose que mes questions auront une oreille attentive parmi les députés de notre salle aujourd'hui. Merci.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

M. le Conseiller GILLIÉRON, même si vous ne m'avez pas communiqué votre question à l'avance, je suis en mesure néanmoins de vous répondre ceci :

Je peux vous rassurer en vous indiquant que le Service de l'urbanisme et des bâtiments est proactif sur ce dossier et le prend naturellement très au sérieux. M. BÄRTSCHI, Chef du Service de l'urbanisme a rencontré les représentants du SDT le 25 juin dernier afin de clarifier les incidences de la LAT sur les planifications yverdonnoises.

Lors de cette séance, M. BÄRTSCHI a recueilli des informations essentielles pour la compréhension des enjeux. Il est du reste surprenant, et c'est la réflexion que nous nous sommes faits, que des informations aussi capitales pour le futur développement de notre Ville, ne soient tout simplement pas communiquées publiquement, mais recueillie lors d'une séance sollicitée par la Ville elle-même.

Ces renseignements nous permettent aujourd'hui de déterminer les différentes hypothèses possibles, et de développer une stratégie en attendant que le Canton achève ses travaux, notamment sa 4^e révision du plan directeur cantonal afin que nous sachions mieux ce qui nous attend.

Naturellement dans l'intervalle, il est exclu de rester inactif. Nous continuons d'avoir des contacts étroits avec les services de l'État puisque nous avons, nous aussi, de nombreuses questions et que ces questions nous les challengeons avec les services de l'État régulièrement pour pouvoir

avancer, à tout moins, dans les hypothèses pour être prêts le moment venu.

Voilà ce que je peux vous répondre M. le Conseiller GILLIÉRON.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Permettez-moi deux trois compléments, deux trois questions complémentaires à celles amenées par mon collègue GILLIÉRON. Enfin tout d'abord une information par rapport au recours gagné par le Canton au Tribunal cantonal sur l'affaire Hilcona. Sachez qu'il semblerait que l'ARE et la Confédération préparent déjà un recours au niveau du Tribunal fédéral. Ce n'est donc pas encore gagné d'avance et selon certains spécialistes, il est fort probable que la Confédération ait le dernier mot au Tribunal fédéral.

Ensuite je partage vos inquiétudes, et vous avez raison de vous inquiéter pour les différents projets yverdonnois. On peut d'ailleurs regretter que le Canton ne soit pas plus actif sur cette question. Voilà plusieurs mois que différents Députés au Grand Conseil interviennent pour demander au Département de mieux informer les communes, de donner des outils aux communes pour qu'elles puissent s'y retrouver dans cette mise en œuvre de la LAT qui est effectivement compliquée.

Malheureusement, il semblerait que la 4^e adaptation du plan directeur cantonal qui va prochainement être discutée, ne soit pas entièrement favorable aux différents centres urbains. Donc moi, je m'inquiéterai encore plus pour les projets yverdonnois et les projets en emprise sur la zone agricole. Mais on sait qu'il existe des possibilités de sortir de cette ornière, notamment en trouvant des surfaces de compensation soit sur le territoire communal, soit ailleurs dans le Canton.

Donc ma question complémentaire est la suivante :

Est-ce que la Municipalité, ou le Service de l'urbanisme, cherche des solutions indépendamment des précieux conseils du Canton, qui ne sont d'ailleurs pas toujours si précieux, comme je l'évoquais tout à l'heure ?

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Naturellement que nous sommes en train de procéder à des recherches, il y a du reste un inventaire qui a déjà été établi au début de l'année. Donc oui, bien sûr que nous sommes très actifs là-dessus, très attentifs et que nous avons listé toutes les surfaces possibles et connues bien sûr.

M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :

Voilà, je remercie la Municipalité pour ses réponses et je demeure convaincu que c'est avec une attitude proactive en la matière de nos instances communales qu'on arrivera peut-être à éviter les blocages qui s'annoncent malheureusement inévitables dans ces dossiers. Et c'est vrai que c'est un travail d'équipe je pense, mais une attitude passiviste je pense, n'amènera rien du tout en la matière, c'est en tout cas mon avis et je vous remercie pour vos réponses.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

11.9

Une Question de M. le Conseiller Yann MAMIN (Commission extraparlamentaire Urbanisme et Mobilité)

Ma question sera brève et traite de la Commission extraparlamentaire Urbanisme et Mobilité. Lors de la dernière séance de l'année 2014-2015, ce thème a été porté avec justesse sur le devant de la scène par la Commission de gestion.

La Municipalité a alors répondu que l'ouvrage avait été remis sur le métier et que quelque chose viendrait cet automne. Comme nous sommes en automne et que les séances de fin d'année ne sont déjà plus si lointaines, je poserai la question suivante :

Où en sont les travaux préparatoires ? Peut-on encore compter sur une séance cette année, ce afin de satisfaire au cahier des charges de ladite commission ?

Je remercie la Municipalité pour sa réponse.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Alors M. le Conseiller MAMIN, j'ai le plaisir de vous annoncer que la séance de la commission a été fixée. Elle aura lieu le 12 novembre prochain et une convocation parviendra prochainement par la voie du service de Mme JAGGI. Donc voilà, c'est fait.

M. le Conseiller Yann MAMIN :

Je vous remercie pour cette réponse. Je me réjouis de voir cette commission se réunir. J'espère simplement qu'elle ira plus loin qu'une séance, pas comme les derniers essais.

Je vous remercie.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

11.10

Une Question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Feux à l'essai route de la Sallaz et travaux rue Industrie : conséquences pour les usagers)

Yverdon connaît une période particulièrement active en ce qui concerne les travaux planifiés et aussi hélas quelques mauvaises surprises.

Nous avons reçu deux communiqués durant le mois de septembre, l'un touchant à la réouverture du chemin de la Chèvre et à la mise en service à l'essai des feux au débouché sur la rue de la Sallaz, l'autre communiqué annonçant les débuts des travaux à la rue de l'Industrie.

Comme il y a manifestement quelques problèmes touchant aussi bien les piétons, les cyclistes que les automobilistes, la Municipalité peut-elle nous apporter ce soir des informations sur ces deux objets ?

Et je joins à ma prise de parole, une demande d'information, mais cette fois-ci pour notre prochaine séance du Conseil. Je souhaite que la Municipalité puisse nous apporter des éléments au sujet du passage St-Roch, qu'il s'agisse de l'état du traitement de la motion que j'ai déposée au nom de la commission du préavis de la rue de l'Industrie, ou qu'il s'agisse de la mesure 9 du projet d'AggloY datant du 21 décembre 2007 ?

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Pour la rue de l'Industrie :

Un des sens de circulation pour les vélos est effectivement provisoirement fermé en raison des risques pendant la première phase des travaux. Le cheminement en site propre sera ouvert dès que possible. La direction des travaux et l'entreprise font le maximum pour que la situation soit acceptable d'ici au 10 octobre.

En ce qui concerne la Sallaz :

Pour la Sallaz, la route est ouverte depuis six jours, chemin de la Chèvre, y compris le weekend. Les problèmes sont identifiés. Les réglages des feux et l'adaptation du marquage sont en cours pour optimiser la situation en termes de trafic et de sécurité.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Alors je vous remercie pour ces deux réponses et je réinterviendrai à la prochaine séance sur la

question du passage St-Roch.

Je vous remercie.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

11.11

Une Question de M. le Conseiller Julien MING (Imputation de la taxe sur les micropolluants)

Donc ma question se porte sur l'imputation de la taxe fédérale sur les micropolluants.

Avant de parler de la taxe fédérale, je voudrais juste rappeler ce que sont les micropolluants.

Ce sont des résidus pharmaceutiques, issus des produits phytosanitaires, peintures et d'autres parties, qui, comme leurs noms l'indiquent, sont de petite taille. Ces polluants ne sont hélas pratiquement pas traités dans nos stations actuelles et produisent des problèmes importants sur la faune aquatique et probablement à terme sur l'humain.

Depuis le 1^{er} janvier 2015 la nouvelle loi fédérale sur les eaux est entrée en vigueur.

Depuis le 1^{er} janvier 2016 l'ordonnance d'application entrera également en vigueur.

Cette ordonnance prévoit entre autre l'alimentation d'un fonds spécial pour le traitement des micropolluants à hauteur de près de 1.2 milliard sur 25 ans, soit un coût annuel de 45 millions, tout ça au niveau fédéral.

Cette manne financière sera imputée par l'intermédiaire des STEP aux pollueurs, autant les habitants que l'industrie, selon le principe du pollueur payeur. Le Conseil fédéral a ainsi fixé un montant de CHF 9.- par habitant raccordé.

Ce montant sera imputé par la Confédération tant que le traitement des micropolluants n'est pas effectif sur les stations, notre STEP d'Yverdon en l'occurrence, soit près de CHF 300'000.- par année pour notre Commune.

Ma question est donc la suivante :

Comment prévoyez-vous l'imputation de la taxe auprès des habitants et des industries de la Commune et des communes raccordées ?

Le principe du pollueur payeur sera-t-il bien respecté ?

Merci pour votre réponse.

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Effectivement, la Confédération a mis en place une loi fédérale où chaque citoyen du pays paiera CHF 9.- par année.

Cette manne, comme vous avez dit, de 1.2 milliard sur 25 ans, sera redistribuée aux STEP qui s'équipent avec la problématique de supprimer ces micropolluants. Pour ça, il y aura un nombre impressionnant de STEP qui devront se raccorder aux STEP des grandes villes et des grandes agglomérations.

La STEP de Lausanne fait partie actuellement de la STEP pilote pour la Suisse romande, et ils font déjà des essais de manière très poussée.

Pour Yverdon, on a aussi été choisi pour une STEP avec équipement pour lutter contre les micropolluants. Mais là, c'est à l'horizon, disons, 2020-2022. Pour Yverdon, comme vous l'avez dit, trente mille habitants, plus les industries, plus c'est plutôt CHF 400'000.- qu'on touchera de la

Confédération pour équiper notre STEP. Mais on les touchera uniquement quand le travail est fait.

Voilà ce que je peux vous répondre maintenant. Ça mériterait de faire des recherches puis des affinements sur les dates. Mais nous sommes dessus. Tout ce qu'on prévoit à la STEP ces dernières années, toutes les modifications qu'on fait dans les préavis qui passent devant ce Conseil, nous faisons une STEP pour 65'000 équivalents-habitants parce qu'il y a toutes les STEP de la région qui viendront se greffer via Grandson sur les eaux usées qui arrivent à Yverdon. Voilà, 65'000 habitants, c'est un chiffre qui est pour les habitants et pour les industries.

M. le Conseiller Julien MING :

Merci pour cette réponse.

J'ai juste une petite question subsidiaire à ce niveau-là, donc j'ai bien compris qu'Yverdon est donc sur la bonne voie pour traiter le micropolluant, ça va se faire. Par contre, c'est simplement au niveau de l'imputation que ça doit être déterminé par les communes. Comment est-ce que ça va être fait ?

Donc on a effectivement un calcul de CHF 9.- par habitant raccordé qui va constituer tout un montant. Et après cette répartition de ce montant entre les habitants et les entreprises devra aussi être précisé. C'est surtout ce point-là que j'aimerais voir éclairci. Merci.

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Pour l'imputation, je vous donnerai une réponse précise à la prochaine séance.

M. le Conseiller Julien MING :

Merci bien.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Mme la Présidente Catherine CARP :

La discussion est toujours ouverte au point 11 de notre ordre du jour.

S'il n'y a plus de demande d'intervention de la part des membres de l'assemblée, je me tourne vers la Municipalité et lui demande si elle a des réponses à apporter à ce Conseil ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Oui, Mme la Présidente.

**Réponse de la
Municipalité**

de Mme la Municipale Gloria CAPT à la question de M. le Conseiller Olivier DI PRINZIO du 3 septembre 2015 concernant l'instance dans l'administration pour rapporter des délits commis par un agent public.

Je dois une réponse à M. le Conseiller DI PRINZIO.

M. le Conseiller DI PRINZIO, à qui j'ai si mal répondu à la dernière séance, parce que je n'avais pas compris votre question, que vous aviez pourtant envoyée au bureau mais qui ne nous l'avait pas communiquée, ce qui fait que, voilà nous avons résolu ce petit malentendu lorsque nous nous sommes vus le lendemain, et je vous ai promis une réponse, et je vous la donne ce soir.

Je rappelle votre question pour ceux qui ne s'en souviendraient pas !

Existe-t-il une instance neutre au sein de l'administration, auprès de laquelle un agent public puisse

rapporter des faits relevant de délits, sinon quelle est la procédure actuelle ?

À proprement parler, il n'existe pas une instance dédiée au sein de l'administration, qui puisse permettre d'évoquer en toute sécurité et neutralité des faits commis par l'un ou l'autre des collaborateurs et responsables de l'administration, agents publics, qui pourraient s'avérer pénalement ou civilement répréhensibles.

Mais en revanche, depuis janvier 2014, la Municipalité a confié à un bureau externe, Intermède SA, la responsabilité d'accueillir tout collaborateur ou responsable de l'administration qui en ferait la demande, sans que ce dernier doive en informer son employeur ou sa hiérarchie. Ce dispositif prévu pour prévenir les risques liés à des harcèlements possibles, harcèlements psychologiques ou sexuels, à des conflits de travail ou autres, peut être utilisé, nous semble-t-il, de manière générale pour évoquer toute problématique professionnelle à laquelle un agent public se trouverait confronté et qu'il souhaiterait évoquer devant une instance neutre.

Il peut s'agir pour lui de réfléchir à une situation qui lui semble bloquée, de solliciter des conseils pour gérer une situation de conflits, ou de disposer d'informations précises sur ses droits et les démarches plus officielles qu'il pourrait entamer.

Intermède SA joue le rôle de médiateur ou de coach, selon les situations et la demande précise de l'employé. Ce dernier doit donner son accord pour toute démarche qui serait entreprise auprès de l'administration. L'intervention est gratuite pour le collaborateur. Tous les collaborateurs de la Commune ont reçu cette information et un règlement communal a été mis œuvre par la Municipalité le 1^{er} avril 2014. Un flyer est à disposition dans tous les services rappelant l'existence de cette instance.

Il apparaît donc que cette instance pourrait également être utilisée par un agent public pour dénoncer des faits qui lui paraîtraient suspects et répréhensibles. Il appartiendrait alors à la société Intermède SA de guider le collaborateur dans les démarches à entreprendre, tant auprès de la Municipalité que des tribunaux, voire d'intervenir directement auprès de la Municipalité avec l'accord de l'intéressé bien entendu.

Voilà la réponse que je peux vous apporter à votre question.

M. le Conseiller Olivier DI PRINZIO :

Écoutez, je vous en remercie beaucoup.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Clôture

Mme la Présidente Catherine CARP :

Y-a-t-il d'autres questions ? La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 5 novembre 2015 à 20 heures.

Il est 22h39 et je lève cette séance en vous souhaitant une très belle fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Catherine CARP

Anne LEUENBERGER

Présidente

Secrétaire adjointe

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 1^{er} octobre 2015

	Page
1. Appel.....	38
2. Approbation de l'ordre du jour.....	38
3. Approbation du PV du 3 septembre 2015.....	39
4. Démission	39
5. Assermentation.....	39
6. Communications de la Présidente	40
7. Communications de la Municipalité	42
8. Préavis n° PR15.24PR concernant une demande d'autorisation pour procéder à la vente des actions de Romande Energie SA détenues par la Commune Rapporteurs : M. Pierre DESSEMONTET, 1 ^{er} membre commission ad hoc M. Pascal BLUM, Président a.i. Commission des finances, majorité M. Dominique VIQUERAT remplaçant M. Philippe GUIGNARD, Commission des finances, minorité	42
9. Préavis n° PR15.25PR concernant la demande d'autorisation de vendre la parcelle communale no 672 à la Chaussée de Treycovagnes à Yverdon-les-Bains à l'entreprise Gasser Electricité et Téléphone SA pour le prix de Fr. 322'000.- Rapporteur : M. François ARMADA, Président a.i. de la Commission des affaires immobilières	57
10. Préavis n° PR15.28PR concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2016 Rapporteur : M. Thomas JENNI.....	61
11. Propositions individuelles et interpellations.....	62
11.1 Une Question de Mme la Conseillère Elisabeth DESCAMPS (Eclairage Parc du Castrum)	62
11.2 Une Question de Mme la Conseillère Elisabeth DESCAMPS (Mobilité douce rue Valentin).....	62
11.3 Une Question de M. le Conseiller Christian GIROUD (Bande cyclable rue Edouard-Verdan)	63
11.4 Une Question de M. le Conseiller Christian GIROUD (Suite Postulat 2011 Mujon vivant et non pollué)	65
11.5 Une Question de M. le Conseiller Pascal GAFNER (Vente des sociétés Grand Hôtel des Bains SA et Cité des Bains SA)	66
11.6 Une Question de M. le Conseiller Pascal GAFNER (Développement de la rue Haldimand).....	67
11.7 Un Postulat de M. le Conseiller Dominique VIQUERAT (Pose d'un écran en ville d'Yverdon-les-Bains)	69
11.8 Une Question de M. le Conseiller Johann GILLIÉRON (Aménagement du territoire yverdonnois)	73
11.9 Une Question de M. le Conseiller Yann MAMIN (Commission extraparlamentaire Urbanisme et Mobilité).....	74

11.10	Une Question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Feux à l'essai route de la Sallaz et travaux rue Industrie : conséquences pour les usagers)	75
11.11	Une Question de M. le Conseiller Julien MING (Imputation de la taxe sur les micropolluants)	76
	Réponse de la Municipalité	77
	de Mme la Municipale Gloria CAPT à la question de M. le Conseiller Olivier DI PRINZIO du 3 septembre 2015 concernant l'instance dans l'administration pour rapporter des délits commis par un agent public.....	77